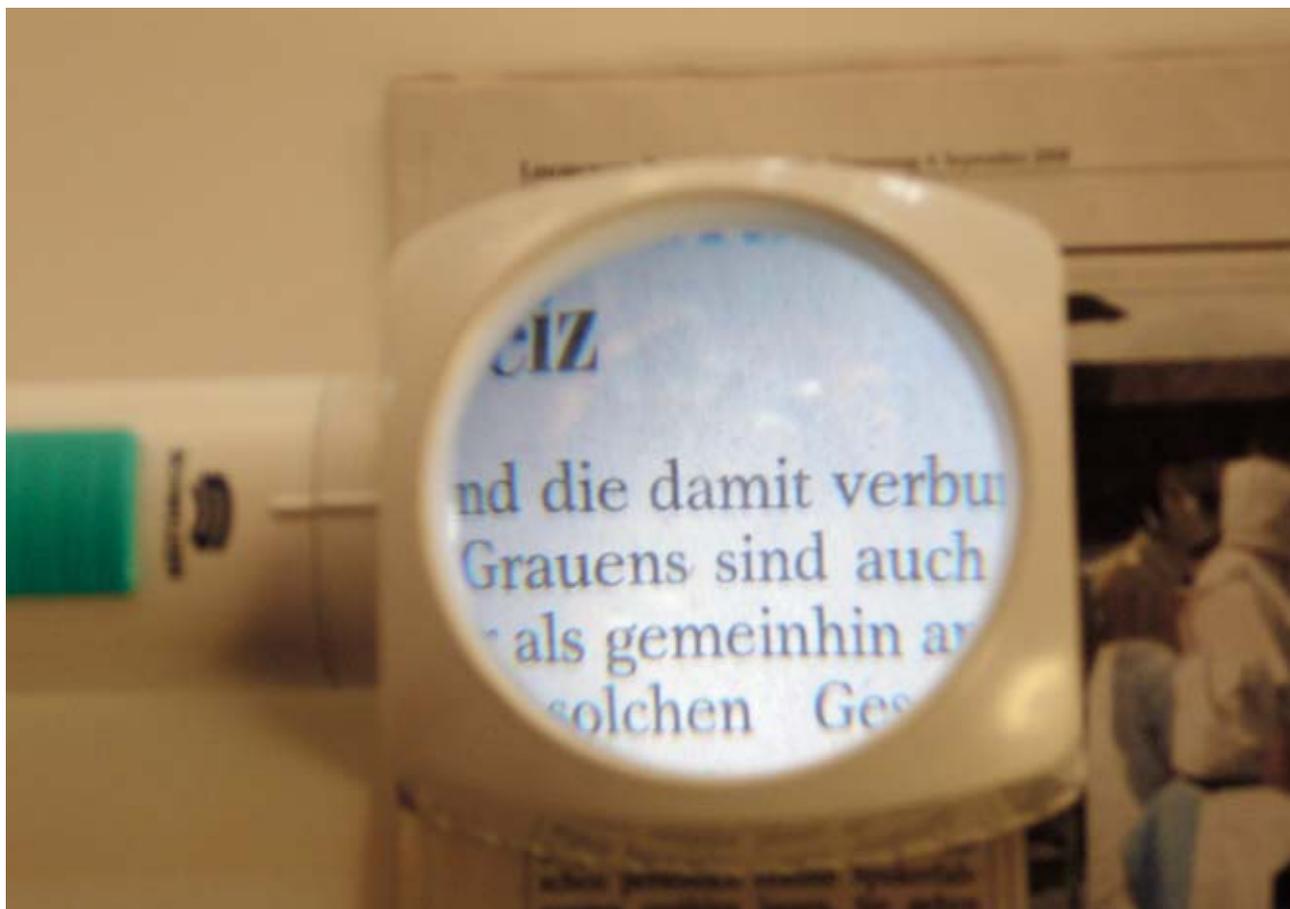


# Information UCBA

Revue spécialisée du handicap visuel en Suisse

N° 150, 25 juin 2010



## Décision fatale de l'OFAS

*Colère des détenteurs de chiens-guides*

## Polyhandicap

*Le handicap de la vue souvent méconnu*

## A la loupe

*Un grossissement bien réel?*

---

# Sommaire

4	Editorial
	<b>Au cœur de l'actualité</b>
5	Absence de stratégie claire à l'OFAS
	<b>Mise à l'épreuve</b>
7	Milestone 212
	<b>Moyens auxiliaires optiques</b>
8	Des loupes passées...à la loupe
12	Bureau Lausanne
	<b>Moyens auxiliaires techniques</b>
13	A la pointe de la technologie
14	Ludothèque
	<b>Consultation pour sourdaveugles</b>
16	Les accompagnants, soutien idéal
18	Les 10 ans de Gersam
20	Nouvelle offre d'information pour les personnes malentendantes et sourdes en Suisse alémanique
	<b>Formation continue</b>
22	EduQua
23	Formations et cours actuels
	<b>Actualités / défense des intérêts</b>
25	Réorganisation des demandes de soutien
27	Les commissions UCBA: La commission informatique
31	La méthode d'éducation au mouvement Feldenkrais
32	Collaboration inédite entre la phonothèque suisse et la bibliothèque sonore romande
	<b>Savoir vivre</b>
33	La canne blanche
	<b>Echanges</b>
35	Questionnaire de satisfaction
37	La Mission évangélique braille - portait
40	Les personnes polyhandicapées atteintes d'un handicap visuel en Suisse
44	Agenda
45	Adresses/Impressum/Liste des auteurs

Légende:      à la loupe  
Source:        UCBA

# Editorial



**Par Denise Cugini**

Cher lecteur et chère lectrice  
d'Info UCBA,

Depuis le mois d'avril, l'agitation dans le domaine de la typhophilie est à son comble. Fort heureusement, cette agitation ne bat pas son plein uniquement dans les milieux concernés. En effet, la diminution de la contribution accordée aux détenteurs de chiens-guides a suscité, dans toute la Suisse et dans tous les milieux, un tollé d'indignation. Des raisons diverses expliquent ces réactions.

Pour les personnes directement ou indirectement concernées ou intéressées par la politique de l'OFAS, c'est clairement le manque de cohérence dans la politique de celle-ci et les méthodes peu claires dans cette prise de décision qui font défaut. Lisez pour cela l'article dans la rubrique «au cœur de l'actualité» de Matthias Bütikofer. Il vous éclairera sur l'arbitraire de cette décision et les méthodes employées. Et surtout, il vous démontrera comment l'UCBA fait face à ses responsabilités d'organisme faîtier en coordonnant, d'entente avec les autres

organisations, la défense des intérêts des personnes concernées.

Au sein du public, parmi les personnes qui ne sont pas en lien avec le handicap de la vue, c'est l'incompréhension qui domine. Et c'est cette incompréhension qui est le moteur à autant de réactions qui se concrétisent par diverses mesures de solidarité: collectes de fonds parmi les commerçants, dons spontanés, réactions dans les médias. Les journalistes se penchent aussi sur la question: l'OFAS ne mesure pas l'importance d'un moyen auxiliaire tel qu'un chien guide. L'indépendance qu'il offre permet aux personnes handicapées de la vue qui ont choisi d'avoir un chien-guide d'aller travailler, de faire leurs courses, de sortir. Autant d'actions qui permettent de vivre de manière autonome. L'opinion publique se révolte face à ces économies de bouts de ficelles qui ne résolvent pas le problème du déficit structurel de l'AI. Un sparadrap sur une jambe de bois en quelques sortes.

En quittant les feux de la rampe, vous trouverez également d'autres informations sur les actions de l'UCBA ou sur ce qui se passe en Suisse dans le domaine de la typhophilie. Commissions de travail, études sur le polyhandicap, bref l'été s'annonce chargé. Espérons au moins que le soleil sera au rendez-vous!

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été.

# Absence de stratégie claire à l'OFAS

*La diminution par l'AI de la contribution accordée aux détenteurs de chiens-guides d'aveugles a suscité dans toute la Suisse un tollé d'indignation. Comment l'OFAS en est-il venu à prendre cette décision lourde de conséquences? Quelques considérations critiques.*



**Par Matthias Bütikofer**

En avril, la nouvelle n'a pas tardé à se répandre comme une traînée de poudre: l'ordonnance OMAI modifiée par le secteur Pilotage I de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) stipule que, dorénavant, la contribution mensuelle aux frais d'entretien octroyée aux détenteurs de chiens-guides d'aveugles subira une diminution d'environ un tiers. L'OFAS a justifié sa décision en invoquant que l'ancien forfait, plus élevé, n'était plus adapté aux circonstances actuelles. De plus, le nouveau forfait, moins élevé et donc, fort logiquement, mieux adapté à la réalité de notre époque, aurait été fixé d'entente avec les écoles de chiens-guides d'aveugles.

Les médias ont été unanimes à qualifier la décision prise par l'OFAS de «ridicule», de «mesquine» voire d'«acte d'ignorance». L'opinion publique est révoltée. Comment une telle ordonnance a-t-elle pu voir le jour? Il convient d'examiner d'un œil critique le rôle et le fonctionnement du secteur Pilotage I de l'OFAS.

## **Changements dans la politique administrative de l'Etat**

Durant les deux dernières décennies, l'acceptation de la politique administrative de l'Etat a considérablement changé. Jusqu'au milieu des années 80, la conception qui dominait de cette entité était celle d'un Etat actif, exécutant par lui-même ses mandats législatifs aux niveaux cantonal et communal. Toutefois, ce système politico-administratif s'est révélé lourd et déficitaire.

Ainsi, l'image de «l'Etat prestataire» actif a peu à peu fait place au concept «d'Etat garantie». Actuellement, nous subissons de plein fouet cette transformation. Les maîtres mots qui illustrent chacun des glissements successifs aboutissant à «l'Etat garantie» sont:

- 1) Le transfert de ses mandats de prestations à des tiers (souvent à des organisations à but non lucratif). Il en résulte l'émergence d'une société civile qui déploie sa dynamique professionnelle non seulement en-dehors de l'Etat, mais aussi en-dehors du marché et de la famille.
- 2) L'Etat accorde un subventionnement aux prestataires externes auxquels ont été confiés les mandats de prestations. Son rôle se limite désormais à assurer la bonne exécution des mandats de prestations. Le contrat de prestations constitue le trait d'union entre l'Etat et le prestataire externe. La pierre d'achoppement du contrat de prestations consiste tout d'abord à devoir définir le groupe cible, les prestations, la quantité et la qualité, soit l'utilité de ces prestations, puis à déterminer, dans un deuxième temps, l'unité de prestation (en heures ou en

jours) afin de pouvoir calculer, puis comparer les coûts par unité de prestation. Lorsque ces définitions font défaut, il est tout simplement impossible pour l'Etat de contrôler la bonne exécution des mandats confiés en externe qu'il a cofinancés.

### **Pratique du secteur Pilotage I de l'OFAS**

Examinons maintenant la manière dont procède le secteur Pilotage I de l'OFAS au plan administratif. Le secteur confie en permanence des mandats aux organisations de l'aide privée aux handicapés, sans toutefois établir une directive de controlling qui soit logique et pertinente. Ce qui fait défaut, c'est une stratégie globale permettant de compenser les discriminations liées au handicap. Ainsi, les contrats tarifaires font l'objet d'une rédaction bien peu standard (qui dépend largement de l'employé qui les rédige, manifestement désigné pour cette tâche plus ou moins par hasard). De plus, dans la plupart des contrats tarifaires, les règles du jeu formulées ne permettent aucunement de contrôler l'efficacité et l'efficience des moyens investis - contrairement aux dispositifs pour l'art. 74.

Aussi longtemps que le secteur Pilotage I de l'OFAS ne sera pas parvenu à élaborer des directives claires au sujet de l'attribution de ses moyens, il devra continuer à se justifier en invoquant des raisons singulières, telles que celles qui portent sur la contribution aux frais d'entretien évoquée plus haut. A une requête de l'UCBA, l'OFAS a donné suite par des réponses tout aussi peu claires: «En raison des courants politiques actuels au sein des Chambres fédérales», les motifs invoqués ne peuvent être pris en compte.

### **L'OFAS dans le collimateur de la presse**

Si le secteur Pilotage I de l'OFAS n'opte pas pour une stratégie claire, la presse continuera à remettre en question les décisions prises et n'hésitera pas à crier au scandale. En effet, tant que les cri-

tères appliqués n'auront pas été clairement déterminés, toute mesure prise – même celle ayant trait aux détenteurs de chiens-guides d'aveugles – paraîtra arbitraire. De même, les organisations de l'aide privée aux handicapés ne sont pas davantage épargnées par la presse. Il y a trois ans, l'UCBA a été elle-même victime d'une campagne incriminant la cherté artificielle de ses moyens auxiliaires pris en charge par l'AI. En l'absence d'un mécanisme de controlling objectif, il nous a été quasiment impossible d'apporter la preuve contraire. Aussi avons-nous été condamnés à arborer l'attitude inconfortable et pitoyable du solliciteur s'efforçant au moins, face à ce vide béant, de présenter à l'OFAS un tableau exhaustif du calcul de prix.

Désormais, notre mission déclarée consiste à œuvrer résolument, de conserve avec d'autres organisations actives dans le domaine du handicap, pour combler ce vide. Dans ce secteur, une extraordinaire impulsion de professionnalisation est nécessaire, sans quoi, l'OFAS, au même titre que les organisations mandataires, risque fort de se mouvoir sur un terrain glissant. Une chose est sûre, il n'est ni dans l'intérêt de l'OFAS de voir discréditées les organisations actives dans le domaine du handicap, ni dans l'intention de ces dernières de duper l'assurance-invalidité.

# Dans la famille Milestone, je demande le rouge!

*Après le dictaphone 310, jaune et noir, le basique 311, noir et blanc, le sophistiqué 312, noir et argent, voici le petit dernier de la famille Milestone 212 rouge aux touches argentées. De nombreux articles ont déjà parus ici et là sur Milestone. C'est donc plutôt un essai comparatif que je vous soumetts.*

## Par Claudine Damay

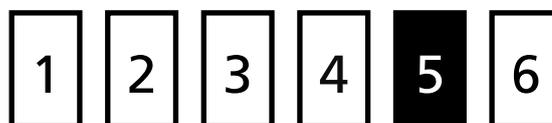
Toujours aussi petit (8,5 cm de long, 5,4 cm de large et 1,4 cm de haut), aussi léger (51 grammes), le Milestone 212 se présente également avec sa touche centrale entourée de 4 touches en croix. Sur ce modèle, le sélecteur placé sur la tranche supérieure revêt une importance toute particulière. Il vous permettra de prendre aisément des notes vocales ou d'écouter vos livres Daisy préférés. A moins que vous ne préfériez votre musique convertie en fichiers MP3. Son atout, par rapport à son ancêtre 311, est la vitesse d'écoute variable. Mais attention, si vous touchez à cela, il y a fort à parier que vous ne pourrez plus vous en passer. En effet, cela améliore de façon considérable le confort, que ce soit pour ralentir ou pour accélérer le débit vocal sans modifier la voix. Cette manipulation se fait à l'aide du sélecteur et des touches gauche et droite de manière très simple. Il est peut-être bon de rappeler que, pour donner le meilleur d'eux-mêmes, les Milestone, à part le 310, doivent pouvoir être connectés à un ordinateur afin de transférer des données ou d'en effacer. On l'aura compris le 212 est un 311 amélioré ou un 312 appauvri. Ce n'est donc qu'en comparant l'offre que vous pourrez déterminer quel appareil va vous convenir le mieux. Cette dernière version ne vous coûtera que CHF 1.80 de plus que l'ancien 311 (CHF 550.- au lieu de CHF 548.20). Il n'y a donc pas à hésiter une seconde. Vous opterez pour lui

d'autant plus que ses couleurs sont plus attractives et améliorent l'aspect un peu godiche de ces lecteurs MP3.

Si vous aimez disposer de toutes les applications existantes, vous devrez opter pour le 312 qui vous offrira l'écoute de la radio et la possibilité de lire des étiquettes RFID. Evidemment le prix est nettement plus élevé puisque cela vous reviendra à CHF 755.00.

Si votre intérêt principal est simplement de prendre quelques notes rapides et de lire des livres, cette nouvelle version 212 vous satisfera entièrement. Je n'oublie pas les nombreuses autres fonctions comme la lecture de fichiers TXT. Mais il faut bien avouer que, si l'on n'est pas bien à l'aise avec l'informatique, cela peut être un peu rebutant. Ceci est d'ailleurs valable avec tous ces types d'appareils.

L'adjonction du variateur de vitesse remédie au défaut principal du modèle précédent et c'est pour cette raison que j'attribuerais un 5 sur 6 à ce modèle qui allie la simplicité et l'efficacité.



# Des loupes passées à la loupe

*La loupe est-elle un moyen de grossissement? Si oui, de combien? Si non, pourquoi pas? Passons donc les loupes à la loupe!*

## Par Susanne Trefzer

Souvent, les personnes malvoyantes se voient remettre une loupe, moyen auxiliaire optique en apparence simple. Nombre de grandes surfaces en proposent d'ailleurs leurs clients, qui peuvent les mettre dans leur caddy comme n'importe quel autre produit. Mais une loupe constitue-t-elle vraiment un instrument optique simple, adéquat pour une personne malvoyante?

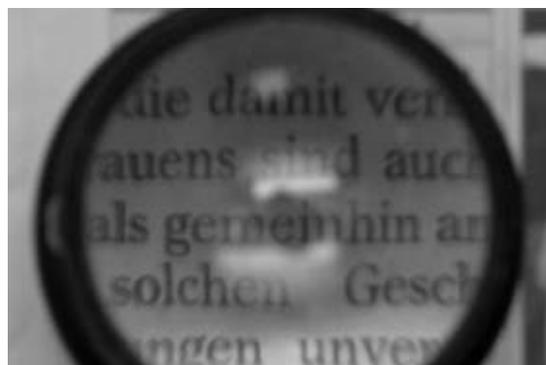


Champ de vision restreint

Source: UCBA

## Qu'en est-il réellement?

Très souvent, l'on avance comme avantages de la loupe que son utilisateur peut lire en position de lecture „normale“, c'est-à-dire dans sa position habituelle. Ainsi, il n'a pas besoin de rapprocher le texte à lire de son visage. Toutefois, une loupe n'est pas sans inconvénients, loin de là.



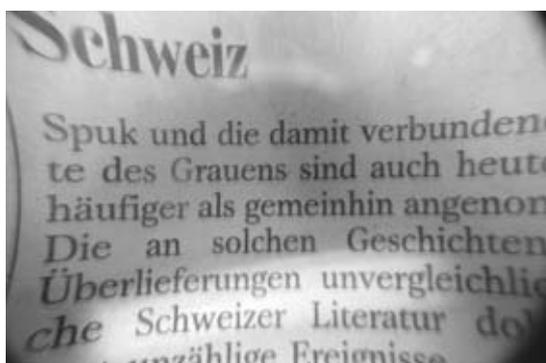
Beaucoup de gêne due aux reflets de surfaces

Source: UCBA



Position de lecture habituelle avec une grande distance entre l'œil et la loupe

Source: UCBA



Distorsions près du bord de la loupe?

Source: UCBA

L'on peut éviter tous ces inconvénients en tenant la loupe très près de l'œil.



En rapprochant la loupe de l'œil, l'utilisateur bénéficie du champ de vision maximal et ne remarque ni les reflets, ni les distorsions.

Source: UCBA



Dans ce cas, il est préférable d'insérer le verre loupe dans des lunettes. Les lunettes loupes permettent d'avoir les mains libres pour tenir le document à lire.

Source: UCBA

### **Une plus grande loupe donne-t-elle une meilleure vue d'ensemble?**

Souvent, le client souhaite une loupe aussi grande que possible afin de voir une page A4 dans son ensemble. Des loupes aussi grandes sont certes disponibles, mais outre les inconvénients dé-

crits ci-dessus, elles en présentent encore d'autres: d'une part, elles ne peuvent être fabriquées que dans des grossissements relativement faibles, d'autre part, elles engendrent une détérioration du contraste, ce qui diminue d'autant plus la qualité de la lecture.

### **Qu'en est-il au juste du grossissement?**

L'on pourrait penser que les indications relatives au grossissement sont clairement inscrites sur chaque loupe. Il n'en est rien. La confusion augmente encore lorsque l'on sait que le grossissement peut se calculer selon plusieurs méthodes, qui aboutissent à des résultats forts différents:

- grossissement normal: puissance de la lentille divisée par quatre
- grossissement commercial: puissance de la lentille divisée par quatre plus un
- grossissement réel

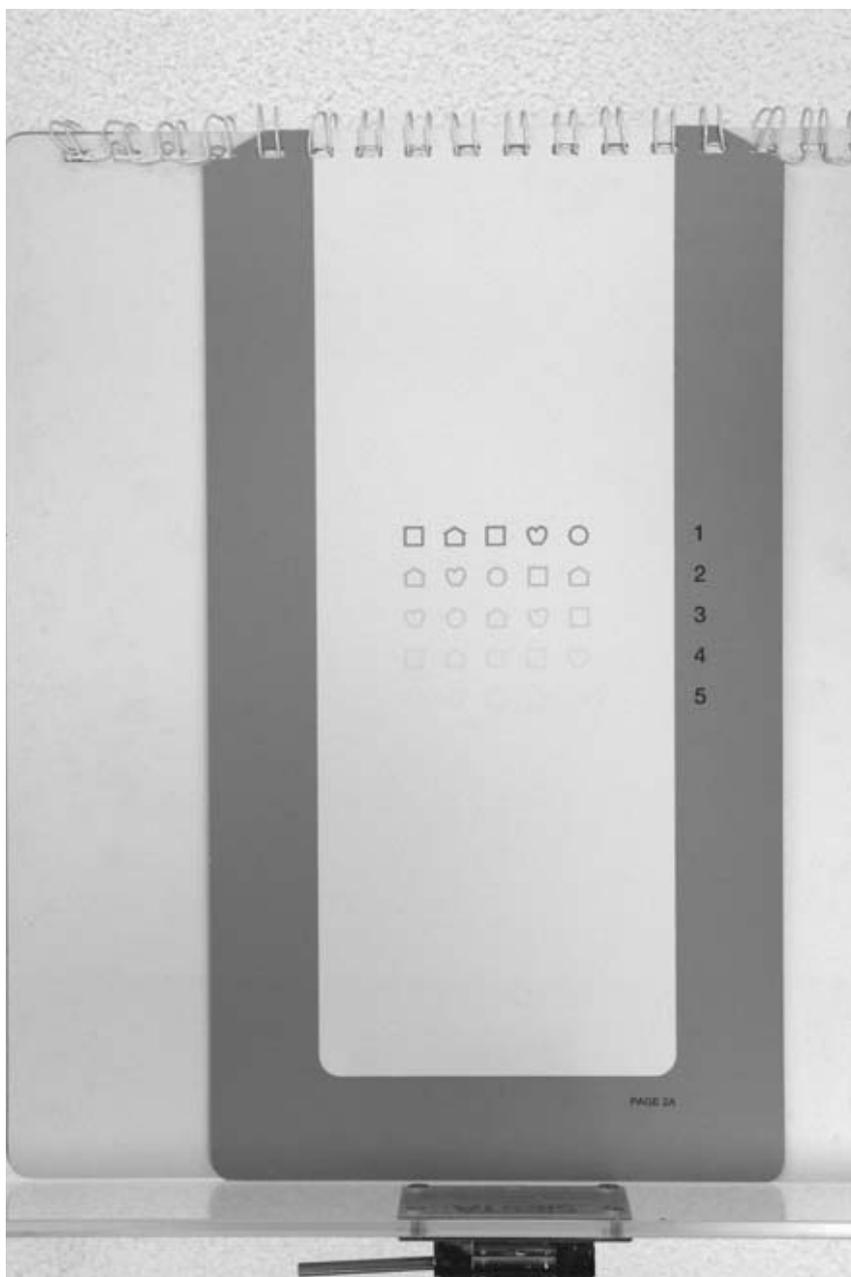
Actuellement, la puissance de la lentille figure en dioptries sur la plupart des loupes.

Bien que le grossissement normal ne s'applique que dans des conditions précises, cette méthode de calcul est adéquate pour une personne qui tient la loupe près de son œil.

Les fabricants utilisent souvent le grossissement commercial. En effet, cette méthode de calcul permet d'obtenir des résultats plus élevés que le calcul du grossissement normal, étant donné qu'un 1 est ajouté au résultat précédemment obtenu. Ce calcul part du principe que le détenteur de la loupe accommode ou porte en plus des lunettes de lecture adéquates. Etant donné que cela n'est

pas toujours automatiquement le cas, l'on peut oublier sans état d'âme cette méthode de calcul.

Calculer le grossissement réel se révèle une tâche plus complexe, puisque cette mesure tient compte de tous les éléments en présence: puissance de la loupe, distance entre l'œil et la loupe et distance entre la loupe et le texte. Cette méthode de calcul donne la situation réelle de grossissement d'une loupe pour son utilisateur. L'exemple ci-après permet de bien comprendre le rapport entre les différents éléments impliqués.



Test de la vue avec une diminution progressive du contraste

Source: UCBA



La loupe de Fresnel est certes grande, mais diminue le contraste

Source: UCBA



L'on remarque en outre les nombreux reflets gênants

Source: UCBA

### Exemple

Loupe de +8,0 dpt (disponible en grande surface) avec une distance de 40 cm entre l'œil et la loupe (position de lecture „normale“).

Grossissement normal	Dioptries/4	2 x
Grossissement commercial	Dioptries/4 + 1	3 x
Grossissement réel	Selon Sloan&Habel	0.86 x

Ainsi, dans le plus optimiste des cas, l'on pourrait penser que la loupe procure un grossissement de trois fois. Cependant, lorsque la personne tient cette loupe à 40 cm, son grossissement réel est tout autre. L'achat d'une loupe ne constitue dès lors que de l'argent gaspillé.

### Importance pour l'évaluation

Lorsque l'opticien mesure un besoin de grossissement de 3x, l'on s'attend à ce qu'une personne puisse lire le journal avec une loupe grossissant trois fois. Cela pourrait fonctionner avec une loupe de +12,0 dpt, pour autant que la personne soit disposée à lire en tenant la loupe

près de l'œil. Par contre, si le client insiste pour conserver sa position de lecture habituelle et tenir la loupe plus éloignée, il devra choisir à une loupe plus forte, mais plus petite.

### La morale de cette histoire?

Même si parfois, les loupes permettent un certain grossissement, ce dernier n'est jamais aussi élevé que celui mentionné sur la loupe. Muni de lunettes loupes procurant un grossissement équivalent et des instructions adéquates, l'on obtient, avec des verres moins épais, un meilleur champ visuel et un confort de lecture accru.

# Fermeture du Centre de compétence de l'UCBA pour moyens auxiliaires optiques à Lausanne

Après le départ de Ludovic Cholle, il a été décidé de fermer le Centre de compétence de l'UCBA pour moyens auxiliaires optiques, à Lausanne. Le poste de Ludovic Cholle ne sera donc pas repourvu.

Les dossiers des clients du centre de Lausanne seront dorénavant centralisés dans les bureaux du Centre de compétence de l'UCBA pour moyens auxiliaires optiques de Lenzbourg. Nous prions tous les clients de s'adresser aux services de consultation dans leur région ou à un opticien spécialisé en basse vision. Les listes des professionnels spécialisés sont disponibles sur le site de l'UCBA: [www.ucba.ch](http://www.ucba.ch)

Les spécialistes du Centre de compétence de l'UCBA pour moyens auxiliaires optiques de Lenzbourg restent volontiers à la disposition des professionnels de la typhlophilie pour toute question ou toute commande de matériel.

# Moyens auxiliaires à la pointe de la technologie

*Le nouveau lecteur de codes barres facilite grandement le quotidien. Cet appareil reconnaît les produits exposés dans les rayons de grands magasins (Migros, Coop). Dans notre assortiment, découvrez bien d'autres moyens auxiliaires à la pointe de la technologie...*

**Par Stephan Mörker**

## Nouveaux articles de notre assortiment:

### Lecteur de codes barres pour Milestone 312

Le prototype du lecteur de codes barres s'adaptant sur le Milestone 312 a été présenté pour la première fois lors de l'Info Vision 2008 à Genève. Après quelques adaptations, ce nouvel accessoire et son périphérique externe (scanner à miroir rotatif) se révèlent des aides extrêmement utiles au quotidien. Les produits de la Migros et de la Coop sont directement reconnus par l'appareil; des messages personnalisés peuvent être ajoutés et assignés à un code barres existant ou nouvellement créé (par exemple produits d'autres grandes surfaces).

### Lecteur de code barre amovible (art. no 03.840)

s'insère simplement sur le Milestone 312. Sa petite taille permet de l'emporter partout avec soi.  
Prix UCBA: CHF 950.–



Le lecteur s'insère très rapidement sur le Milestone.

Source: UCBA

### Scanner à miroir rotatif (art. 03.841)

est un périphérique externe connecté par un câble USB au Milestone 312. Il trouve le code barres en un éclair et constitue une excellente solution pour la maison.  
Prix UCBA: CHF 550.–



Le scanner trouve le code barres très rapidement.

Source: UCBA

### Lecteur Daisy PTP 1 (art. français no 03.820-02, art. allemand no 03.820-01)

Voici un minuscule lecteur-enregistreur développé par Plectalk pour la lecture de livres audio au format Daisy ou MP3. Avec son petit poids de 110g, le Plectalk Pocket entre dans toutes les poches. La fonction intégrée de conversion de texte par synthèse vocale (TTS, Text-to-Speech) permet de lire des documents en format texte, html et Word. En mode lecture, le Plectalk Pocket permet d'insérer des signets (ou marque-pages). L'enregistrement audio de présentations, de séminaires ou de sources externes (radio) peut être réalisé au moyen du microphone intégré ou d'un microphone externe.  
Prix UCBA: CHF 540.–

**Mobile Speak 4: art. no 12.015-02 (français), art. no 12.015-01 (allemand), art. no 12.015-03 (italien)**

La 4e version du logiciel Mobile Speak, une synthèse vocale pour téléphones portables, est désormais également compatible avec certains smartphones à écran tactile de la marque Nokia (en 3 langues). Une mise à niveau pour les personnes disposant déjà d'une licence Mobile Speak est disponible à un prix avantageux. Un modeste supplément vous permet également d'acquérir, outre cette 4e version, le programme de grossissement Mobile Magnifier et le programme Mobile Daisy pour la lecture de livres audio Daisy.

Prix UCBA: CHF 260.–

**Upgrade de Mobile Speak à Mobile Speak 4**

Vous possédez déjà une licence Mobile Speak et souhaitez simplement obtenir la version 4? Une mise à niveau vous est proposée à un prix modique.

Prix UCBA: CHF 165.–

**Mobile Magnifier et Mobile Daisy pour Mobile Speak 4 (art. no 12.016)**

Si vous faites l'acquisition d'une licence pour le nouveau Mobile Speak 4, un modeste supplément vous permettra d'y adjoindre le programme de grossissement Mobile Magnifier et le lecteur Mobile Daisy.

Prix UCBA: CHF 90.–

**Les nouveautés de la ludothèque**

**Camouflage (G51)**

Description:

Six pièces de casse-tête transparentes, 48 cartes de défi (niveaux allant de très simple à extrêmement difficile), boîte de rangement très pratique avec règles du jeu et solutions.

But du jeu:

Pour ce jeu de logique et de réflexion amusant, une carte de défi est placée sur



Petit mais costaud le plectalk.

Source: UCBA

le plateau de jeu. Les 6 pièces de cassette doivent être disposées de telle sorte que chaque animal retrouve son milieu naturel: les ours polaires sur la banquise et les poissons dans l'eau! Chaque élément doit être accolé à ses voisins. Mais attention, les esquimaux occupent déjà une partie de la banquise et il n'existe qu'une seule solution par défi!

Adapté à des joueurs malvoyants

Nombre de joueurs: 1

Age des joueurs: dès 6 ans

**Pentago (G239)**

Description:

1 plateau de jeu muni de quatre mini plateaux mobiles, dix-huit billes jaunes et dix-huit billes noires reconnaissables tactilement.

But du jeu:

Les joueurs placent à tour de rôle une bille dans la cavité de leur choix. Le premier joueur qui parvient à aligner 5 billes de sa couleur remporte la partie! Trop facile? Pas du tout! Car après avoir déposé sa bille, le joueur fait chaque fois pivoter d'un quart de tour un des mini plateaux, changeant ainsi complètement la donne!

Nombre de joueurs: 2

Age des joueurs: enfants en âge scolaire

### **Alarme! (G529)**

Description:

Un grand plateau de jeu avec plan de rues, un grand plateau de jeu magnétique, une voiture de police, une sirène de police, un petit plan des rues, 12 plaquettes d'alarme, 48 cartes de coffre-fort, 3 dés.

But du jeu:

La sirène retentit! Un malfaiteur vient de sévir quelque part en ville..., mais où? La police doit se rendre à toute vitesse sur les lieux supposés du délit afin de capturer le malfaiteur avant qu'il ne dévalise la totalité des coffres. Un séduisant jeu d'adresse qui stimule la coordination oeil-main et fait appel à la perspicacité des joueurs.

Nombre de joueurs: 2 à 4

Age des joueurs: dès 6 ans

# Que doit savoir une personne accompagnante?

*Les personnes sourdaveugles et malentendantes-malvoyantes ne profitent guère du large éventail des moyens auxiliaires conçus pour les personnes aveugles ou sourdes qui leur sont souvent inutiles. Les accompagnants constituent pour elles le soutien idéal.*

## Par Stefan Spring

Il n'est pratiquement pas possible de surestimer le rôle des moyens auxiliaires dans la vie d'une personne handicapée. Tandis que les moyens auxiliaires destinés aux personnes handicapées de la vue se concentrent sur l'audition, ceux conçus pour les personnes sourdes prennent appui sur l'acuité visuelle. Il en va tout autrement pour les personnes sourdaveugles pour qui ces appareils sont souvent inutilisables. Dans bien des situations, le «moyen auxiliaire idéal» est souvent - disons-le sans ambages - un autre être humain assurant son accompagnement. Même si tout a l'air si simple au premier abord, il n'en est rien dans la réalité. En effet, l'accompagnement ne se résume pas à une improvisation.

## Comment devient-on accompagnant?

Au cours des dernières années, l'UCBA n'a cessé de développer son réseau de collaborateurs bénévoles. Ainsi, en 2009, les collaboratrices et collaborateurs bénévoles ont consacré bien plus de 16'500 heures à l'accompagnement de personnes sourdaveugles. Et ce n'est pas tout. Actuellement, l'UCBA prépare très activement 263 personnes à leurs tâches de bénévole. D'une durée de cinq jours, la formation d'un collaborateur bénévole est complétée par des entretiens individuels permettant d'approfondir toutes les questions. La formation traite les sujets suivants:

- Qu'est-ce que la surdicécité? Quelles en sont les conséquences et pourquoi ce double handicap sensoriel est-il considéré comme une forme de handicap à part entière?
- Quelles activités sont-elles possibles à l'UCBA?
- Qu'est-ce que le «Deafblind-Time»?
- Code de travail des collaborateurs et collaboratrices bénévoles de l'UCBA
- Principe de la responsabilité de la personne concernée à décider elle-même de sa vie
- Entendre et troubles de l'ouïe, surdité et culture sourde
- Assurer une mobilité en toute sécurité
- Sichere Mobilität ermöglichen
- Techniques de la communication
- Comment rendre l'information accessible aux personnes sourdaveugles?

## Règles du jeu destinées aux bénévoles

A l'UCBA, le Code de travail des collaborateurs et collaboratrices bénévoles de l'UCBA constitue l'un des documents essentiels pour les collaborateurs bénévoles, tant lors de leur formation que durant leur travail bénévole. Sous le titre «Mon engagement» sont définies en 14 points les règles du jeu auxquelles se soumettent les collaboratrices et collaborateurs bénévoles durant leur mandat, règles auxquelles ils peuvent également se référer pour se protéger. Selon les règles établies, la personne concernée doit pouvoir décider elle-même de sa vie, le collaborateur bénévole exécute un mandat clairement défini, il est soutenu par les professionnels de l'UCBA, il

se prépare chaque fois au mieux à son activité et est responsable de la sécurité de la personne sourdaveugle.

A la fin du Code de travail figurent l'engagement réciproque du collaborateur bénévole et de l'UCBA et la signature des deux parties. Le document précise: «L'UCBA confie aux collaboratrices et collaborateurs bénévoles l'accompagnement d'une personne sourdaveugle ou malentendante-malvoyante. L'objectif de cet accompagnement est d'assurer la mobilité, l'accès à l'information et à la communication et de favoriser l'intégration sociale. Les 14 points de notre code de travail doivent être respectés lors de chaque mandat.»

Après les cinq jours de formation initiale, l'UCBA propose aux bénévoles de toutes les régions de Suisse des cours de formation continue leur permettant de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances. Supervision et échanges d'expériences sont également organisés à leur intention.

Avec ce concept, nous nous efforçons de proposer aux personnes sourdaveugles des accompagnants préparés et armés pour affronter la complexité du double handicap sensoriel. De notre côté, nous exigeons beaucoup de nos collaborateurs bénévoles, bien plus que d'autres organisations actives dans le domaine du handicap. En contrepartie, nous sommes à même d'offrir aux collaborateurs bénévoles que nous sollicitons un accompagnement optimal ainsi qu'une solide formation. L'une des tâches les plus gratifiantes consiste pour nous à exprimer aux collaboratrices et collaborateurs bénévoles nos plus vifs remerciements pour toutes ces heures généreusement consacrées à l'accompagnement des personnes sourdaveugles.

Annonce

### Bénévole. Engagé(e).

Nous vous sollicitons pour accompagner des adultes sourdaveugles ou malentendants-malvoyants. Parce que vous soutenez ces personnes au quotidien, beaucoup de choses leur deviennent possibles: faire des achats, effectuer sa correspondance, parcourir des distances plus grandes, participer à des rencontres en société – ou prendre enfin part à un séjour de vacances.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur cette tâche exigeante et gratifiante, nous répondrons à vos questions ou vous adresserons volontiers notre documentation.

#### Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA

Consultation pour sourdaveugles  
chemin des Trois-Rois 5bis, 1005 Lausanne  
Téléphone 021 345 00 50 (Mme M. Blommaert).  
surdicecite@ucba.ch. www.ucba.ch

#### Ce que nous vous offrons:

- une introduction approfondie à votre activité de «collaboratrice/collaborateur bénévole»
- une formation continue régulière et le remboursement de vos frais
- des engagements limités dans le temps (vous décidez vous-même de leur durée)

#### Ce que nous souhaitons de votre part:

- vous vous intéressez aux personnes en situation de vie inhabituelle.
- vous êtes disposé(e) à apprendre de nouvelles formes de communication.
- vous êtes solide, discret/ète et digne de confiance.
- vous possédez éventuellement un permis de conduire.



**UCBAVEUGLES**

Union centrale suisse pour  
le bien des aveugles

# Gersam: dix ans d'entraide

*Une évolution fort réjouissante est à relever au sein de la surdicécité: les personnes concernées fondent leurs propres organisations d'entraide. Elles unissent leurs forces pour se soutenir mutuellement et échanger leurs expériences. C'est ainsi qu'a été créé le GERSAM, voici dix ans.*

## Par Stefan Spring

Au cours des dernières années, les personnes sourdaveugles et malentendantes-malvoyantes ont fondé leurs propres organisations d'entraide, sous la forme de petites entités. Grâce à ces structures, il leur est aujourd'hui possible de partager leurs expériences, de promouvoir leurs intérêts communs et de réaliser leurs propres projets.

L'association Tactile Deutschschweiz, par exemple, a été créée en 1998, sous le nom de SHSV, «Schweizerische Hörsehbehinderten Vereinigung» (association suisse des handicapés de la vue et de l'ouïe). Une année plus tard a été formé son homologue romand, le Groupe d'entraide romand de personnes sourdes-aveugles ou malentendantes-malvoyantes (GERSAM).

## Tisser les liens entre entraide et services spécialisés

L'UCBA salue et encourage cette évolution. En effet, l'entraide permet aux personnes concernées d'assumer des responsabilités accrues et d'acquérir ainsi une plus grande estime de soi. En utilisant les moyens à leur disposition, les services de consultation de l'UCBA entendent promouvoir cet objectif. En effet, entraide et aide spécialisée ne sont pas en compétition. Au contraire, elles se complètent de manière optimale, contribuant ensemble à améliorer la qualité de vie des personnes sourdaveugles. Pour atteindre ce résultat, il faut que les professionnels soient à même d'être à l'écoute et d'accepter différentes perspectives. L'UCBA

aussi a d'abord dû l'apprendre. Cette volonté a porté ses fruits à en juger par la collaboration entre entraide et services spécialisés couronnée de succès depuis quelques années. Grâce à la possibilité d'entretenir des contacts directs – direction du département, statut de membre auprès de l'UCBA, Commission du département de la consultation aux personnes sourdaveugles, forum des usagers et Deafblind Suisse Commission – ont été mises en place les structures nécessaires à une collaboration durable et constructive. Dans ce contexte, ce fut une grande joie pour l'UCBA de pouvoir participer, en octobre 2009, à la célébration des dix années d'existence du GERSAM.

## Le GERSAM souffle ses dix bougies

C'est le 20 novembre 1999 que fut fondé le Groupe d'entraide romand de personnes sourdes-aveugles ou malentendantes-malvoyantes (GERSAM). En retraçant les dix années d'histoire de l'association, le bilan n'est pas sans susciter l'admiration: toutes ces années durant, le comité du GERSAM et sa présidente, Catherine Hutter, ont accompli un immense travail, comme l'a notamment souligné lors des festivités marquant le dixième anniversaire Anita Rothenbühler, présidente de l'association d'entraide Tactile Deutschschweiz, homologue alémanique du GERSAM. Elle poursuit par ces mots qui laissent songeur: «Il en faut des trésors d'énergie pour mettre sur pied une association lorsque l'on est atteint d'un double handicap sensoriel.» Les salutations officielles de la ville de Lausanne ont été présentées par Philippe Vuille-

min, membre du Conseil communal de la capitale vaudoise. Dans son allocution, il a souligné le droit des personnes sourdaveugles à être reconnues et soutenues par les autorités. Lui-même handicapé de la vue, Philippe Vuillemin se représente certes une petite partie seulement des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes sourdaveugles. Néanmoins, il ressent pour le GERSAM une profonde solidarité et encourage toutes les personnes concernées à s'engager pour leur cause.

Surtout n'allez pas croire, à tort, que cette fête entre personnes sourdaveugles s'est déroulée dans le silence, sans

que rien ne se passe. Les pièces étaient remplies de conversations animées, d'optimisme, d'une fierté bien méritée et d'une ferme volonté d'agir. Et, preuve magistrale que rien n'est impossible, des membres du GERSAM et de Tactile Deutschschweiz ont présenté deux scènes de théâtre. Tandis que la première évoquait la solidarité au sein de l'entraide, la seconde montrait combien il est urgent de diffuser dans des cercles toujours plus larges les techniques de communication spécifiquement adaptées aux besoins des personnes sourdaveugles.

### **Poème de Madame Revaz**

#### **La Vie**

La vie qui m'est offerte, je l'ai prise  
 Peut-etre y manquait-il une chose?  
 Le voisin si proche, je ne le salue même pas!  
 J'ai même ignoré son amicale poignée de main.  
 La fleur qui borde le chemin, où est-elle, je la sens,  
 je l'ai cherchée et je suis passé à côté sans la voir  
 J'ai répondu autre chose à un service demandé  
 C'est comme si j' étais fier ou hautain  
 C'est comme si je ne voulais saluer personne  
 C'est comme si j' etais indifférent  
 Et pourtant, j'aime la vie, j' aime mon voisin,  
 j'aime les fleurs, j'aime communiquer.  
 Je suis sourd-aveugle, toi, regarde-moi tout simplement  
 Ecoute-moi avec ton coeur et nous pourrons communiquer  
 Et ma canne blanche, devenue ma compagne, respecte-la!  
 La vie est belle partageons-la, vivons-la!

*D. Revaz*

# Nouvelle offre d'information pour les personnes malentendantes et sourdes en Suisse alémanique

*Au quotidien, les personnes déficientes auditives misent surtout sur la vue. Aussi lorsque surviennent de surcroît des troubles visuels, la qualité de vie de ses personnes subit une détérioration considérable. Pour remédier à ces difficultés, une nouvelle plateforme en ligne leur fournit désormais des informations détaillées.*

## **Par Ruth Fries**

Environ 6% des personnes sourdes ou malentendantes sont confrontées, au cours de leur vie, à des troubles visuels graves suite au syndrome de Usher, une maladie héréditaire. Parmi les personnes sourdes ou très malentendantes, certaines acquièrent un handicap visuel lié à l'âge ou à une maladie. C'est le cas de plus de 25% des personnes ayant atteint un grand âge! Dès lors, les troubles de la vue constituent, pour cette population, un problème de santé crucial, largement répandu.

Les personnes malentendantes privilégient tout naturellement la vue qui occupe une place déterminante dans leur vie quotidienne. Lorsque les deux canaux de perception sensorielle sont atteints, elles ressentent très rapidement les conséquences, et partant les répercussions, de l'absence de cette interaction. Survient alors pour elles une situation nouvelle: les troubles de l'ouïe ne peuvent plus, ou très difficilement, être compensés par la lecture, ou par d'autres formes propres à

la communication visuelle et permettant la réception d'informations grâce à la vue. Il peut en résulter pour la personne concernée une détérioration significative de sa qualité de vie. Dès lors, il vaut la peine de prendre quelques mesures spécifiques, notamment pour sa sécurité et pour éviter qu'elle ne tombe insidieusement dans l'isolement.

Depuis quelques années, la Fédération suisse des sourds (FSS) fournit sur son site, en collaboration avec l'UCBA, des informations concernant le syndrome de Usher, type 1, qui survient avant tout chez des personnes malentendantes de naissance. Désormais, des informations complémentaires relatives aux problèmes visuels, à leurs multiples causes et à leurs diverses conséquences, ont été publiées sur différents sites à l'intention des personnes très malentendantes et des personnes sourdes oralisées. Sont notamment décrits, en allemand uniquement, la rétinite pigmentaire (RP), la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), le syndrome de Usher (types 1 et 2), le glaucome, la cataracte, la pres-

sion oculaire, les accidents, etc. Les descriptions sont accompagnées d'images et de graphiques instructifs.

### **Participation de trois organisations**

Trois organisations contribuent à ce projet: la LKH Schweiz (une association alémanique regroupant les personnes oralisées), l'Association suisse pour organisations de sourds et malentendants (SONOS) et l'Organisation d'aide des malentendants (pro audito Suisse).

Ces informations ont été rassemblées et préparées par Philipp Keller, de la «LKH Schweiz» et par Ruth Fries, de la consultation pour sourdaveugles de l'UCBA. L'UCBA est à l'origine du projet dont elle assure le financement.

Pour en savoir plus, visitez les sites suivants:

[www.lkh.ch](http://www.lkh.ch) (rubrique «Ratgeber»)

[www.pro-audito.ch](http://www.pro-audito.ch)

[www.sonos-info.ch](http://www.sonos-info.ch) (rubrique «Ratgeber»)

Pour les informations en langue des signes (en allemand uniquement) concernant le syndrome de Usher type 1 il suffit de cliquer sur: [www.sgb-fss.ch](http://www.sgb-fss.ch) (rubrique «Info»).

# eduQua: le certificat attestant la haute qualité de l'offre de formation continue de l'UCBA

*Le département de la formation continue de l'UCBA a obtenu le label eduQua pour les trois prochaines années. Les professionnels de la typhlophilie peuvent ainsi s'appuyer sur une formation continue d'une qualité supérieure.*

## **Par Peter Greber**

De tous les certificats attestant de la qualité des institutions qui dispensent des cours de formation continue, eduQua est le label de qualité qui s'est le plus largement imposé sur le marché suisse. En effet, plus de 800 écoles, instituts et académies en disposent. Ce label distingue une institution pour la qualité de la formation qu'elle dispense, certifie de la qualité de l'institution et participe à son développement. De plus, il garantit aux clients une plus grande transparence.

Les institutions certifiées eduQua sont avantagées sur le marché, puisqu'elles jouissent d'une meilleure image auprès des clients. Le label eduQua est également un atout auprès des autorités. Dans toujours plus de cantons, le certificat eduQua est la condition sine qua none pour pouvoir bénéficier de fonds publics.

C'est en 2006 que le département de la formation continue s'est vu décerner le certificat eduQua pour la première fois. Son renouvellement exige, tous les trois ans, une reconduction de la procédure de certification.

En vue de la journée d'audit, un dossier très détaillé a été remis à la société de certification. Cette fois, le thème plus particulièrement soumis à examen fut la nouvelle formation de spécialiste en réadaptation dans le domaine du handicap visuel. La qualité du travail du département a été relevée et aucun écart par rapport aux standards requis n'a été constaté.

Ainsi, le département de la formation continue de l'UCBA peut encore se prévaloir durant les trois prochaines années du label eduQua.

# Formations et cours actuels

*Le programme des cours 2010, ainsi que toutes les informations concernant nos cours et formations peuvent être obtenues en consultant notre site internet [www.ucba.ch](http://www.ucba.ch) ou auprès du département de la formation continue à Lausanne.*

**Par Vanessa Villard**

## Cours de sensibilisation

### Cours UCBA no 882

#### **Lumières, contrastes, couleurs dans le domaine de la basse vision – Module 3 REA**

Dates: 13, 14 et 15 septembre 2010 (3 jours)

Lieu: Lausanne

Intervenantes: Marie-Paule Christiaen-Colmez, Khaoula El Idrissi Gemperli, Karin Schwarz

Participants: Ce cours s'adresse aux spécialistes en réadaptation (basse vision, O+M, AVJ) de tous les domaines de la typhlophilie inscrits au cursus de formation REA.

Il est également ouvert aux autres professionnels travaillant dans le domaine du handicap visuel ainsi qu'à toute personne travaillant dans l'éducation, le social ou le paramédical.

### Cours UCBA no 883

#### **Les aspects psychologiques liés au handicap sensoriel – Module 4 REA**

Dates: 23 et 24 septembre 2010 (2 jours)

Lieu: Lausanne

Intervenantes: Vincent Ducommun, Pierre Griffon

Participants: Ce cours s'adresse aux spécialistes en réadaptation (basse vision, O+M, AVJ) de tous les domaines de la typhlophilie inscrits au cursus de formation REA.

Il est également ouvert aux autres professionnels travaillant dans le domaine du handicap visuel ainsi qu'à toute

personne travaillant dans l'éducation, le social ou le paramédical.

### Cours UCBA no 876

#### **Quand la vue et l'ouïe diminuent**

Dates: 28 septembre 2010 (1 jour)

Lieu: Lausanne

Intervenantes: Muriel Blommaert, autres intervenant(e)s

Participants: Ce cours s'adresse aux professionnels travaillant auprès des personnes âgées (p.ex. en EMS ou à domicile) ou handicapées, ainsi qu'aux professionnels des domaines du handicap visuel et du handicap auditif.

Attention: la participation à ce cours est un prérequis pour toute personne désirant s'inscrire au cours no 873 «En savoir plus sur la surdicécité» prévu en 2011.

## Cours de perfectionnement

### Cours UCBA no 886

#### **Utilisation des téléloupes en basse vision**

Dates: 6 septembre 2010 (1 jour)

Lieu: Lausanne

Intervenantes: Karin Schwarz

Participants: Ce cours s'adresse aux opticien(ne)s spécialisé(e)s dans le domaine de la basse vision ainsi qu'aux instructeurs(trices) spécialisé(e)s en basse vision.

Dans la mesure des places disponibles, ce cours est également ouvert aux opticiens non spécialisés en basse vision.

Nombre maximum de participants: 6 opticiens; 10 instructeurs.

## Cours de formation

### **Cours UCBA no 887 Spécialisation pour opticien(ne)s dans le domaine de la basse vision - module 3**

Dates: 4, 5 et 6 octobre 2010 (3 jours)

Lieu: UCBA, Lausanne

Intervenants: Karin Schwarz, autres intervenant(e)s

Participants: Cette formation est ouverte aux opticien(ne)s diplômé(e)s (ou bénéficiant d'une formation jugée équivalente), recommandé(e)s par des organisations travaillant dans le domaine de la typhlophilie et/ou qui s'engagent à collaborer avec de telles organisations.

# Réorganisation des demandes de soutien

*A l'avenir, les demandes de soutien concernant trois fondations ne se dérouleront plus par le biais de l'UCBA. Sont touchées par cette décision les fondations Gisella G. Schmid, les moyens auxiliaires techniques ainsi que Fritz und Julia Jörg.*

## Par Roger Höhener

L'Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA s'occupe depuis de nombreuses années de la gestion de trois fondations dites de bienfaisance. Le but principal de ces dernières est le soutien de personnes aveugles, malvoyantes ou sourdaveugles. Il s'agit en particulier des fondations suivantes: la fondation Gisella G. Schmid, la fondation moyens auxiliaires techniques ainsi que la fondation Fritz und Julia Jörg. Au fil des années, d'innombrables demandes de soutien individuelles en faveur de personnes aveugles et malvoyantes ont pu être satisfaites. Ainsi, les personnes concernées ont pu bénéficier d'une précieuse contribution financière, à des activités de loisirs (par ex. cours de musique), séjours de vacances, interventions ou thérapies médicales, prises en charge de frais de transport ou d'accompagnement, mais aussi à des moyens auxiliaires techniques ou optiques.

Il y a peu, la direction de l'UCBA a décidé de céder l'administration (comptabilité) des trois fondations susmentionnées. Cette réorganisation permet notamment à l'UCBA, en sa qualité d'organisation faîtière de la typhlophilie suisse, d'insister plus clairement que par le passé sur son impartialité dans le cadre de la distribution des moyens, plus particulièrement face aux services de consultation demandeurs de ses organisations membres. Il va de soi que les personnes aveugles et malvoyantes pourront jouir à l'avenir également et dans le même cadre de contributions de soutien de la

part des trois fondations concernées.

Les fondations suivantes sont concernées par cette modification avec effet immédiat:

### **Fondation Gisella G. Schmid**

La fondation octroie des contributions jusqu'à CHF 3'000.– à des personnes aveugles ou malvoyantes se trouvant dans le besoin indépendamment de leur propre volonté ou disposant de moyens financiers modestes en Suisse. Par personne concernée, un service de consultation pour personnes malvoyantes ou sourdaveugles peut soumettre un nombre illimité de demandes. Toutefois, le montant total des demandes soumises en faveur d'une personne ne doit pas dépasser CHF 15'000.–. Etant donné que la fondation dispose d'un montant semestriel fixe, les demandes sont prises en considération dans l'ordre de réception. Le conseil de fondation siège deux fois par année, soit approximativement en avril et en novembre.

### **Fondation moyens auxiliaires techniques**

Un des buts de la fondation moyens auxiliaires techniques est la distribution avantageuse de moyens auxiliaires techniques en cas de rigueur. Une contribution ne sera néanmoins accordée qu'à des personnes qui ne reçoivent pas de subventions à de telles acquisitions des institutions d'assurances sociales (par ex. AI, SUVA, assurance militaire e. a.).

### **Fondation Fritz und Julia Jörg**

La fondation Fritz und Julia Jörg s'est également fixé comme but de soutenir les personnes aveugles et malvoyantes. Elle octroie des aides uniques jusqu'à concurrence de CHF 2'000.–. Le conseil de fondation siège jusqu'à quatre fois par année. Pour ce faire, il ne suit pas d'échéancier précis.

### **Demande de contribution de soutien par le biais des services de consultation de la typhlophilie**

Pour les trois fondations, les demandes de soutien doivent être adressées exclusivement par l'intermédiaire des services de consultation pour personnes aveugles et malvoyantes des organisations membres de l'UCBA ou par celle des services de consultation pour personnes sourdaveugles et malentendantes et malvoyantes de l'UCBA. Les demandes individuelles sont ensuite transmises à la fondation concernée.

L'UCBA se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions en relation avec la nouvelle organisation des demandes de soutien: Roger Höhener, Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA, équipe de direction, Schützengasse 4, 9001 St-Gall, téléphone 071 228 57 79, courrier électronique: [hoehener@szb.ch](mailto:hoehener@szb.ch).

# Garantir l'accès aux informations électroniques

*Aujourd'hui, l'informatique est un élément incontournable de la vie de chacun, y compris celle des personnes aveugles et malvoyantes. Aussi la Commission UCBA de l'informatique s'efforce-t-elle de suivre l'évolution dans ce domaine.*

## Par Roger Höhener

Au premier abord, écran et handicap visuel semblent par leur nature même ne pas faire bon ménage. Contrairement aux apparences, les technologies de l'informatique et de la communication ouvrent aux personnes aveugles et malvoyantes des débouchés nouveaux. Ainsi, pour ces personnes, l'informatique est devenue un élément clé de l'accès à l'information. Au cours des vingt dernières années, elle s'est révélée être un facteur d'intégration sociale d'une importance primordiale, dans les domaines scolaire, professionnel et privé. Grâce à l'informatique, les personnes concernées sont à même de compenser dans une large mesure le déficit d'informations lié aux troubles de la vue.

Suite à la réforme statutaire de l'UCBA, la Commission UCBA de l'informatique a entamé ses travaux fin 2006, voici donc trois ans et demi environ. A l'instar de la Commission UCBA d'intégration, professionnelle présentée dans le précédent numéro d'Information UCBA, la Commission UCBA de l'informatique a également été créée par le comité de l'organisation faïtière. Cette commission est composée de dix membres, tous étant des spécialistes chargés en l'occurrence principalement ou accessoirement, des questions informatiques auprès des personnes aveugles et malvoyantes (cf. ci-dessous la liste des membres de la Commission).

La commission est entre autres chargée de participer à l'élaboration de solutions informatiques interdisciplinaires. En outre, elle contribue à promouvoir la collaboration et l'utilisation des synergies existantes entre partenaires au sein de la typhlophilie d'une part et prestataires en informatique d'autre part. Au sein de la typhlophilie, en participant à la formation d'une volonté commune, la Commission s'efforce constamment de concilier les intérêts parfois divergents entre les différentes parties en présence. Elle prépare ainsi la voie vers des stratégies communes portées par tous ses membres. De par ses activités, elle se distingue nettement du ZIBS (Groupe de travail pour l'accès aux technologies de l'information des fournisseurs de prestations en informatique à l'attention des personnes aveugles et malvoyantes). Composé de professionnels des services de consultation en informatique et de fournisseurs (spécialisés) de matériel informatique pour aveugles et malvoyants, le ZIBS traite surtout les questions techniques, alors que la Commission UCBA de l'informatique intervient plutôt dans un cadre plus large en vue de rechercher des solutions d'ordre stratégique et politique. A cette fin, elle analyse par exemple l'offre existante en matière de prestations informatiques destinées aux personnes handicapées de la vue. Une autre de ses tâches prioritaires consiste à élaborer des demandes concrètes à l'intention de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

### **Collaboration décevante avec l'OFAS**

Depuis un certain temps, la collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est devenue un véritable casse-tête pour la Commission. Ainsi, en 2008, l'OFAS s'écarte de la pratique suivie jusqu'alors concernant la prise en charge d'un ordinateur, une pratique qui, de l'avis de la Commission, avait pourtant largement fait ses preuves. Ainsi, certains offices régionaux de l'AI - selon des pratiques tous azimuts non standards - ne remboursent plus l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour une personne aveugle ou malvoyante. Certes, l'AI continue à couvrir les coûts traditionnellement considérés comme des frais supplémentaires inhérents au handicap visuel (tels que systèmes de lecture, notamment les systèmes électroniques d'agrandissement, les différentes versions de synthèses vocales ou les lignes brailles). Cependant, selon la conception de l'AI, l'ordinateur lui-même ainsi que ses principaux accessoires habituels (logiciels standards, écran, imprimante, etc.) font partie de l'infrastructure de base d'un ménage privé. Dans sa circulaire 268, l'AI stipule qu'elle ne couvrira plus financièrement à l'avenir l'acquisition, à usage privé, d'un ordinateur. Malheureusement, l'intervention de la Commission auprès de l'OFAS visant à inciter les autorités fédérales à revenir sur leur décision est restée sans effet.

Peu de temps plus tard, la Commission a subi à nouveau le même sort. Ainsi, la collaboration portant sur le remaniement complet des explications relatives à la Circulaire concernant la remise des moyens auxiliaires par l'assurance-Invalidité (CMAI) souhaitée par l'OFAS s'est révélée très difficile. Certes, la Commission est invitée à lui soumettre ses suggestions dans une requête, mais en fin de compte, la collaboration constructive et consensuelle à laquelle tend la commission est devenue une entreprise fort compliquée. La relation de partenaire

entretenu avec l'OFAS des années durant fait ainsi, peu à peu place à une tactique plus restrictive, peu encline au compromis, de la part du domaine Assurance-Invalidité de l'OFAS.

### **Créer des précédents juridiques**

Compte tenu du durcissement des fronts clairement observé depuis quelques mois, la commission UCBA de l'informatique a commencé à prendre des renseignements destinés à permettre d'emprunter à l'avenir plus fréquemment la voie juridique en cas de conflit. Le Service spécialisé pour handicapés de la vue du canton de Berne (BRSB) s'y est d'ailleurs déjà engagé dans le cas de la prise en charge d'un ordinateur en tant que partie intégrante d'un système de lecture ou d'écriture. La Commission suit attentivement l'avancement de la procédure de recours entamée. Elle est très favorable à la création d'un précédent juridique à ce sujet. Ce dernier devrait permettre à pour une personne aveugle ou malvoyante de faire valoir un droit dont elle est actuellement privée. Soulignons toutefois que la Commission privilégie toujours indubitablement des solutions consensuelles ainsi que des contacts constructifs fondés sur une relation de partenariat avec l'OFAS.

## Interview du président de la Commission UCBA informatique, Monsieur André Assimacopoulos

Par Martina Hautle

**Monsieur Assimacopoulos, vous êtes le Président de la Commission UCBA d'informatique. Quel intérêt avez-vous personnellement dans cette mission?**

Sans vouloir jouer sur les mots, je n'ai personnellement aucun intérêt dans cette commission. Je ne suis ni fournisseur de solutions informatiques, ni chargé de la formation à l'usage de l'informatique des personnes aveugles ou malvoyantes, ni même usager personnel de telles solutions. Ma seule expérience pratique date de 1987. J'avais eu l'occasion d'organiser un cours d'une semaine d'informatique braille sur PC pour trois élèves et une enseignante aveugle. Alors pourquoi présider cette commission? Justement à cause de ce rôle externe à la problématique. Médecin et informaticien, j'ai rapidement découvert l'intérêt de cette technologie pour les personnes handicapées de la vue. Personne ne peut de lire directement l'information d'une clé USB. Que le lecteur soit aveugle ou voyant, il lui faut un un moyen auxiliaire électronique, dans ce cas un ordinateur, pour lire le contenu. En d'autres termes si le moyen auxiliaire est disponible l'égalité d'accès est, dans une grande mesure, garantie.

**Qu'avez-vous à répondre aux reproches selon lesquels la Commission n'apporte rien de concret aux personnes aveugles et malvoyantes?**

Rien. Le but de la commission n'est pas d'apporter directement des solutions aux personnes aveugles ou malvoyantes. La Commission est surtout un instrument de travail pour les professionnels actifs dans le domaine, afin de les aider à réali-

ser ensemble les conditions cadres d'une aide directe et efficace aux usagers. Cela englobe, entre autres, de:

- veiller à la diversité de l'approvisionnement financièrement accessible aux usagers,
- veiller à ce que l'offre de formation soit disponible dans les différentes régions,
- influencer les directives fédérales de remise de ces moyens auxiliaires électroniques de façon favorable aux usagers,
- favoriser un arbitrage consensuel en cas de conflits éventuels, ce qui peut légitimement se produire.

**Quels ont été les temps forts en tant que président de cette Commission?**

La première analyse, en 2000, de l'offre de prestations informatiques pour aveugles et malvoyants en Suisse et de l'effort fourni pour favoriser leur accès aux nouvelles technologies. Nous avons établi un premier jeu de définitions, évalué le nombre d'usagers et estimé le temps de support nécessaire. L'étude est en train d'être actualisée.

Un autre temps fort a été marqué par l'établissement d'un jeu d'explications pour la définition de systèmes de lecture-écriture comme moyen auxiliaire pour personnes aveugles et malvoyants. Nous veillons également à une application équitable de la directive de remise de ces moyens auxiliaires par les offices AI.

**Comment envisagez-vous l'avenir? Quels projets se profilent ?**

L'accès à l'informatique se banalise. Toutefois, cela reste une technologie fragile et complexe qui fait semblant d'être simple. Dès que l'on sort du mode d'usage ordinaire, comme lorsque l'on branche un moyen auxiliaire, des difficultés

apparaissent. La technologie révèle cette complexité.

Sous la pression économique, la vraie difficulté sera de conserver suffisamment de ressources dans les services pour continuer d'aider les usagers à «slalomer» entre les bugs informatiques, et faire face à la vague des interfaces visuelles et des écrans tactiles.



André Assimacopoulos est le président de la Commission UCBA d'informatique

Source: UCBA

### **Composition actuelle de la Commission UCBA de l'informatique:**

- André Assimacopoulos, président de la Commission (également président de l'UCBA)
- Urs Hildebrand, Accesstech AG, à Lucerne
- Fritz Steiner, ancien conseiller auprès de la Sehbehindertenhilfe, à Bâle, président de la Commission et membre du comité de l'UCBA
- Gauchat Blaise, Service Romand d'Informatique pour Handicapés de la Vue (SRIHV), à Lausanne
- Jansen Ingrid, Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA), à Berne
- Riesch Markus, fondation Accès pour Tous (ZFA), à Zurich
- Bachmann, Oswald, Union suisse des aveugles (USA), à Zurich
- Voegeli Claude, membre du comité de l'UCBA, à Berne
- Personne représentant la consultation pour sourdaveugles de l'UCBA: siège vacant, à Lenzbourg
- Roger Höhener, équipe de direction de l'UCBA, à St-Gall

### **Addenda de la rédaction relatif au précédent numéro d'Information UCBA**

Dans le numéro 149 de notre revue spécialisée a été présentée la Commission UCBA d'intégration professionnelle. Pour compléter cette présentation, voici la composition actuelle de cette commission:

- Fritz Steiner, ancien conseiller auprès de la Sehbehindertenhilfe, à Bâle, président de la Commission et membre du comité de l'UCBA
- Bertoli Manuele, Unitas Tessin / membre du comité de l'UCBA
- Jochum Vera, Office AI Bâle-Campagne
- Suter Mathis, conseiller en orientation professionnelle / Berufsabklärungsaufenthalt BAA, auprès de l'OBV, à St-Gall
- Dick Beat, Sonnenberg – centre de consultation et école spécialisée pour enfants et adolescents handicapés de la vue, à Baar
- Stucki Jeanpierre, anciennement: Fondation pour enfants et adolescents aveugles ou malvoyants, à Zollikofen
- Odermatt Josef, Union suisse des aveugles (USA), à Zurich
- Wadenpohl, Gregor, Sehbehindertenhilfe Basel, à Bâle
- Blanchard, Ruth, Service spécialisé pour handicapés de la vue du canton de Berne (BRSB), à Berne
- Höhener Roger, équipe de direction de l'UCBA, à St-Gall

# Surpasser ses limites

*Aveugle de naissance, Karla Kunz a toujours eu des difficultés à s'orienter et se heurtait chaque jour à ses limites. Grâce à la méthode Feldenkrais, elle a trouvé aujourd'hui une voie nouvelle. Compte-rendu d'une expérience.*

## Par Karla Kunz et Domenica Griesser

Mon nom est Karla Kunz. Aveugle de naissance, je suis connue pour avoir un sens de l'orientation déplorable – a vrai dire, j'ai causé bien des soucis à des instructeurs en locomotion pourtant chevronnés! Cette limitation m'a longtemps pesé. L'arrivée dans ma vie d'un chien guide a considérablement amélioré la situation durant une quinzaine d'années, avant que des circonstances extérieures et personnelles ne me renvoient brutalement à mes difficultés d'orientation. Il n'y avait plus d'autre issue: j'étais contrainte de me confronter à nouveau à ce problème. Comme je participais alors à un projet théâtral, je décidai de suivre des cours sur la méthode Feldenkrais et d'en apprendre plus sur le mouvement.

### Le constat

Mon rapport à la canne longue est rapidement devenu beaucoup plus détendu. Si je m'égarais, j'arrivais à retrouver mon chemin sans succomber comme auparavant à la panique. Aujourd'hui, j'effectue le trajet vers mon lieu de travail sans céder au stress! Si je ne suis pas devenue un génie de l'orientation pour autant, je m'accommode bien mieux de ma canne longue. J'ai réussi à surpasser mes limites pour moi-même et m'en réjouis! A mon avis, cette méthode pourrait être bénéfique à d'autres personnes ayant des difficultés d'orientation. Personnellement, j'aurais pu m'épargner bien des heures difficiles si je l'avais connue plus tôt. Mais mieux vaut tard que jamais! Je suis très heureuse de m'être découverte capable d'apprendre, en particulier sur ce point difficile!

## La méthode Feldenkrais

Du nom de son fondateur, l'ingénieur-physicien Moshé Feldenkrais (1904-1984), la méthode Feldenkrais est une méthode d'éducation au mouvement. L'élève est guidé manuellement par le praticien dans un jeu de mouvements doux et précis. Ces manipulations ont pour objectif de révéler les schémas et habitudes de mouvement et d'expérimenter de nouvelles possibilités.

### Séances individuelles

Karla Kunz a travaillé sur une série de ces mouvements doux avec Domenica Griesser, praticienne diplômée de la méthode Feldenkrais ASF (Association suisse Feldenkrais). Elle a ainsi pu percevoir son schéma de mouvement, ses habitudes, et expérimenter de nouvelles possibilités de mouvement. Karla Kunz a découvert des ressources inattendues dans son corps – ou plutôt dans son cerveau – qui, restées inutilisées jusque là, n'attendaient que d'être découvertes.

Enfants, nous étions à même d'épuiser toutes les possibilités de mouvement à notre portée, d'expérimenter, de nous amuser. Malheureusement, la conscience de l'adulte est rarement focalisée sur ses actions présentes, elle se porte davantage vers l'avenir ou le passé.

Karla Kunz n'a pas seulement appris à améliorer son orientation, elle est désormais en mesure de penser en image inversée: ayant appris un trajet de A à B, elle est capable de parcourir ce même trajet de B vers A.

«Si vous savez ce que vous faites, vous pouvez faire ce que vous voulez»

Moshé Feldenkrais

# Collaboration inédite entre la phonothèque suisse et la bibliothèque sonore romande

*Du nouveau à la Bibliothèque Sonore Romande BSR: un poste d'écoute des archives de la Phonothèque Nationale Suisse est désormais à votre disposition.*

*Genèse et réalisation du projet.*

**Par Monique Serneels**, collaboratrice de la BSR

Dans le cadre d'un cours de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque, j'ai été amenée à rédiger un travail final de certificat. Le sujet de ce mémoire m'a été suggéré, d'une part, par une problématique en cours à la BSR à ce moment-là: la numérisation d'une partie de son fonds analogique (cassettes audio) sur support CD en format DAISY.

D'autre part, ma rencontre avec Monsieur Pio Pellizzari, directeur de la Phonothèque Nationale Suisse, a orienté le choix de ce sujet. Monsieur Pellizzari avait été invité à présenter son institution, ses buts et ses collections. La Phonothèque Nationale, sise à Lugano, représente les archives sonores de la Suisse. Elle s'occupe de la sauvegarde du patrimoine sonore suisse, collectionne et valorise des documents sonores de tout genre – musicaux et parlé – qui ont une relation avec l'histoire et la culture suisse.

Après sa conférence, j'ai discuté avec Monsieur Pellizzari et lui ai demandé s'il accepterait de conserver une partie de notre collection cassettes dans ses réserves: il m'a immédiatement répondu positivement. De là est née l'idée de remettre une partie de notre fonds cassettes à la Phonothèque.

Monsieur Pellizzari a également accepté d'être mon expert scientifique pour mon mémoire de fin de formation, consacré à des propositions de choix d'ouvrages destinés à être numérisés. Tout naturellement, la notion patrimoniale a été

privilegiée et ce sont les «Helvetica» de la BSR qui ont été choisis: les ouvrages de littérature suisse et plus spécialement romande.

A cette liste initiale d'ouvrages de fiction (romans et nouvelles), se sont ajoutés des livres documentaires concernant la Suisse: biographies, histoire, politique, économie et géographie. Avec l'aide de Madame Francesca Bossano, responsable du secteur parlé, environ 6'000 cassettes, composant 1'045 ouvrages, ont été données à la Phonothèque en octobre 2009 avec comme mission de les conserver et de les mettre en valeur en les numérisant et en les proposant en écoute sur son site.

Lors d'une visite à notre bibliothèque, Monsieur Pellizzari a proposé à notre directrice Isabelle Albanese, d'installer un poste d'écoute de la Phonothèque dans nos locaux.

Avec enthousiasme et le soutien d'un généreux donateur, ce projet a été mené à terme. C'est donc avec grand plaisir et une certaine fierté que nous informons nos auditeurs - et toute personne intéressée handicapée ou non de la vue - que ce poste, l'un des 24 mis à disposition dans notre pays, est opérationnel depuis mi-mars 2010. Il est équipé des logiciels Jaws et ZoomText.

Vous êtes intéressé (e) par l'histoire, la musique, la littérature suisses? Venez écouter les archives de la Phonothèque à la BSR, rue de Genève 17 au Flon à Lausanne, de 8h à 12h et de 13h à 16h, du lundi au vendredi. Notre bibliothécaire Monsieur Giovanni Masala se fera un plaisir de vous assister dans vos recherches.

# Petites histoires de cannes d'aveugles

*La canne blanche permet aux personnes aveugles ou malvoyantes de se déplacer de manière autonome. Elle peut aussi, de temps à autre, leur faire vivre des situations quelque peu scabreuses.*

## Par Christine Müller

C'est à l'engagement d'une aristocrate française, Guilly d'Herbemont, que l'on doit l'introduction de la canne blanche et sa reconnaissance officielle en France en 1931. Sept ans plus tard, la canne blanche trouve son chemin vers la Suisse. La circulation routière en augmentation exigeait d'assurer une plus grande sécurité des personnes handicapées de la vue.

Une amie aveugle, âgée de 68 ans, m'a raconté qu'elle ne reçut sa première canne blanche qu'à l'âge de 9 ans. Jusqu'alors, elle s'était toujours déplacée sans canne sur les chemins de campagne environnants. «Les routes n'étaient alors pas très fréquentées. Mais il m'arrivait quand même assez souvent de m'égarer ou d'atterrir dans le fossé», raconte Ursi. C'est son père qui lui a enseigné le maniement de la canne. «Le concept d'instruction en locomotion n'existait pas encore. La canne se présentait comme une simple canne de signalement en bois, courte, avec une poignée ronde. Elle n'était pas encore munie d'embout tournant», m'explique-t-elle. Depuis, le département des moyens auxiliaires de l'UCBA propose à lui seul pas moins de dix-huit modèles différents de cannes tactiles. Malheureusement, aucune de ces cannes n'est équipée d'un mécanisme de balancier à moteur. Notre délicate tâche consiste donc toujours à percevoir à temps, et à la seule force d'un poignet lancinant, les obstacles qui jalonnent les chemins de l'autonomie.

## Une protection face aux dangers - mais pas tous!

Pied droit en avant, canne glissée vers la gauche. Pied gauche en avant, canne glissée vers la droite. Par ce mouvement, la canne annonce traîtreusement: «La voie est libre». «Voiture dans l'allée!» lui rétorquent immédiatement mes rotules meurtries. D'où vient cette douloureuse erreur d'appréciation? En fait, la canne avait glissé sous le véhicule sans en effleurer la carrosserie.

## Des embouts malmenés

Balz se rend à son travail d'un pas rapide lorsque sa canne blanche est brutalement bloquée par une grille de caniveau. Elle lui échappe alors des mains et disparaît complètement dans la gueule sombre de l'égout. Plein d'initiatives, son propriétaire escalade bientôt l'échelle qu'il est allée lui-même chercher pour sauver sa canne.

Les grandes places de gare sont elles aussi souvent synonymes de difficultés: les cannes blanches y perdent une grande part de leur capacité à attirer l'attention. «Cela m'irrite prodigieusement lorsqu'à la gare centrale de Zurich les voyants ne cessent de heurter ma canne», se plaint mon collègue Thuri. Une colère que partage tout détenteur de canne d'aveugle. Des pieds inattentifs qui déplacent brutalement les cannes blanches et une acoustique trop bruyante s'allient pour mettre à rude épreuve les nerfs des personnes malentendantes-malvoyantes. Mais quel est le sprinter, stressé par l'horaire de son train, qui va aller regarder

les autres voyageurs en-dessous de la ceinture?

### **Attaques de canne sur voyant**

Maria Theresia s'apprête à descendre du train. Elle balance sa canne longue par la porte ouverte pour tâter le bord du quai. Malheureusement, une vieille dame inquiète de rater son train se heurte de plein fouet à la canne ainsi déployée.

On peut réellement présumer de l'existence d'un phénomène d'engourdissement des nerfs en gare de Zurich. Ainsi, dans le bref laps de temps de deux semaines, j'ai récemment harponné, en poussant devant moi le symbole de ma corporation, pas moins de quatre jambes d'hommes inconnues. Je vous assure qu'il ne s'agissait en aucun cas d'une version aveugle de ruse féminine. La rencontre avec la première paire de jambes, qui s'est révélé appartenir à un présentateur de télévision, Beni Thurnheer, a eu lieu le jour du référendum sur la révision de l'AI. En dépit d'une caméra sur l'épaule, il a conservé son charme et son équilibre. La seconde victime s'est excusée tout aussi poliment, montrant une réelle inquiétude pour la courbe qu'accusait ma canne, tandis que je m'inquiétais pour la douleur certainement considérable infligée à ses jambes.

Quant au pêcheur jusqu'alors tranquillement assis au bord de la rivière, il a dû se défendre de l'attaque inopinée dont il était l'objet en lançant d'une voix forte: «Arrêtez donc de me frapper sur la tête avec votre canne!» C'est bien innocemment qu'Evelyne, la propriétaire de ladite canne, s'efforçait de se faire une image tactile de l'inclinaison de la pente.

### **Canne criminelle**

Muni de sa canne blanche tactile, un homme malentendant-malvoyant se fraie un chemin à travers la foule nerveuse qui emplit la gare. Soudain, sa canne longue ne veut plus bouger. Pensant qu'elle est simplement restée accrochée à un objet quelconque, il tente de la li-

bérer en y mettant un surcroît de force. C'est à ce moment qu'il se rend brutalement compte que quelqu'un est tombé. Les piétons s'empressent autour de la femme en mauvaise posture. L'innocent possesseur de la canne longue se sent quant à lui de plus en plus mal à l'aise. Une fois relevée, la femme pose gentiment sa main sur le bras de l'homme. «Tout va bien. C'est uniquement de ma faute si je suis tombée», le rassure-t-elle avec compréhension.

### **Des campagnes d'information pour mieux voir les aveugles**

Depuis 1961, la canne blanche fête son anniversaire le 15 octobre. Les personnes voyantes sont alors informées de la signification de la canne blanche et des problèmes que nous, usagers tactiles, rencontrons au quotidien. Votre considération pour notre mode de déplacement différent s'en trouve grandie. De même s'est accrue ma compréhension envers la mère de famille qui, à chacun de mes passages la canne à la main, s'écrie: «Attention, voilà Mme Müller!». C'est en effet le landau de son dernier-né que j'ai bien involontairement embouti l'année précédente. Quelques explications nous ont permis de trouver un accord et je me tiens désormais toujours sur le bord gauche du chemin.

# Sans jamais s'endormir sur ses lauriers!

*Il y a quelques mois, nous avons soumis à nos lecteurs et lectrices, auditeurs et auditrices (ci-après: les lecteurs), un questionnaire de satisfaction. Abordant des questions concernant aussi bien la forme que le contenu, nous avons été ravis des réactions pour la plupart positives et les critiques constructives*

## Par Denise Cugini

Les réactions à notre questionnaire ont été pour nous source de grande satisfaction. Mais pas question de sombrer dans l'autosatisfaction! Nous avons donc épiluché les questionnaires avec méticulosité pour tenter d'extraire d'éventuelles modifications à apporter.

### Forme et contenu

Qu'en est-il de la forme? Aussi bien la mise en page écrite, que les enregistrements audio ou les versions digitales, n'ont rencontré que des réactions enthousiastes. Tout semble satisfaire au mieux notre public. La mise en page facilite la lecture, les images illustrent parfaitement les sujets abordés, la lecture avec la ligne braille ou la synthèse vocale est fluide et les voix d'enregistrement sont très claires. Dans ce cas, comme le dit si bien le dicton: on ne change pas une équipe qui gagne!

Quant à la mission première concernant le contenu, nos lecteurs sont satisfaits: ils reçoivent des informations sérieuses et détaillées sur les thèmes principaux que nous allons reprendre de manière détaillée plus loin. Mais c'est sur les critiques que nous allons nous focaliser, afin d'optimiser notre revue et d'y apporter les quelques modifications qui interviendront au début 2011.

### Informations et public cible

Tout d'abord rappelons deux points essentiels que la plupart de nos lecteurs ont très bien compris. Premièrement,

Info UCBA n'est pas une revue d'actualité mais d'information. Avec une parution de trois fois par année, il serait en effet impossible de faire de l'actualité. Deuxièmement, c'est une revue d'information destinée aux professionnels du handicap de la vue et à toute personne intéressée ou concernée aussi bien par le handicap de la vue et la surdité que par les activités de l'UCBA. Ce n'est pas une revue destinée en premier lieu aux personnes concernées. Ce domaine étant couvert par des revues de grande qualité, telles que, par exemple, Clin d'œil de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants, Televox ou d'autres publications.

### Les rubriques

Ce sont les articles consacrés aux moyens auxiliaires et à la basse vision qui rencontrent le plus de succès. Les thèmes de la défense des intérêts, de la coordination des diverses actions menée par l'UCBA dans le domaine de la typhlophilie et de la surdité suscitent également un grand intérêt. Si moins appréciés pour leur contenu, les articles concernant les prestations directes qu'offre l'UCBA aux professionnels - formation continue et bibliothèque spécialisée - restent nécessaires. Ces derniers, toujours selon nos lecteurs, devraient être plus axés sur l'analyse. Il manque également des articles consacrés à la recherche et aux découvertes scientifiques, autant dans le domaine de la basse vision que de la surdité.

C'est essentiellement suite à ces remarques que nous allons remanier notre revue.

Si Information UCBA est le miroir de nos activités, ces dernières évoluant sans cesse, et bien elle se doit de suivre sa mouvance. Ces modifications n'entreront en vigueur qu'en début 2011, soit pour le numéro 152. Si vous avez des suggestions par rapport à ce qui précède, n'hésitez pas à informer la rédaction, c'est le moment ou jamais!

# Portrait de La Mission Évangélique Braille (MEB)

«L'individu est un tout dont on ne peut séparer les parties»

*Un amour inconditionnel, un accompagnement humain et le respect sont des valeurs incontournables pour réussir la difficile démarche d'intégration d'un aveugle dans la société. La Mission Évangélique Braille adopte une approche holistique dans la coopération au développement. Par cela, elle entend une approche à la fois physique, spirituelle, identitaire, psychique, sociale et culturelle. Et elle prend en compte l'individu avant tout et dans sa globalité.*

## Par Denise Cugini

Fondée en 1956, la MEB est une association sans but lucratif et reconnue d'utilité publique par le canton de Vaud depuis 1963. Son siège est à Vevey. La MEB est active en Suisse et en Afrique francophone. Ses deux objectifs principaux sont:

- l'insertion sociale de la personne handicapée de la vue
- la diffusion de la Bible et autres livres à thème afin de répondre aux besoins spirituels.

Elle fonctionne avec 4 personnes salariées pour un taux d'occupation de 320% et 40 bénévoles sans qui tout le travail ne serait simplement pas possible.

## En Suisse

D'une part, la MEB est directement au

service des personnes handicapées de la vue. Elle met à leur disposition la Bible et d'autres livres en braille et sur support sonore et gère une bibliothèque/médiathèque; elle répond à leurs besoins spirituels, les accompagne par la correspondance en braille et organise des vacances adaptées. D'autre part, elle effectue un travail de sensibilisation dans la société et notamment au sein des Églises. Elle informe des difficultés que rencontrent les personnes handicapées de la vue dans nos sociétés.

## La Coopération au développement de la MEB

On parle de 2% de personnes qui seraient aveugles en Afrique. Le manque de soins et d'hygiène sont les causes principales. Il existe des régions plus touchées, notamment autour des fleuves



La MEB est également active en Afrique

Source: MEB

où sévit l'onchocercose (ou cécité des rivières). Avec divers partenaires locaux, la MEB conçoit, développe et réalise des projets visant à donner aux déficients visuels leur place et leur dignité. Ses actions s'inscrivent dans une optique sur le long terme que l'on peut regrouper en 4 axes qui constituent le concept global de la MEB:

- La sensibilisation aux problèmes et aux besoins des aveugles dans la société, au sein des Églises et auprès des autorités. En Suisse, La MEB est surtout présente dans les Églises, car d'autres associations assument cette tâche dans la société. En Afrique, il y a souvent un gros travail en amont pour trouver des ONG partenaires. Mais l'Église reste une plateforme incontournable.
- L'enseignement de l'écriture braille. Cela comprend aussi bien la scolarisation des enfants que l'alphabétisation des adultes pour leur épanouissement spirituel, social et culturel. Il est difficile, voire impossible, d'obtenir une formation qui permette de vivre de manière autonome si on ne sait pas lire ni écrire.
- La formation au niveau professionnel qui consiste notamment dans l'enseignement des techniques essentiellement agricoles. Cela peut concerner également des techniques artisanales, quoique dans une moindre mesure, appropriées au handicap de la vue. Il faut être réaliste, l'artisanat pratiqué par les aveugles nourrit rarement son homme. L'enseignement des techniques agricoles permet aux personnes de se nourrir et d'établir un lien avec la société, par exemple en vendant des produits.
- Combattre la pauvreté par la formation de moniteurs aveugles ou voyants pour démultiplier l'action. Le projet Braille sans frontières est un concept créé par la MEB dans le but d'améliorer les capacités d'intégration des personnes handicapées de

la vue par l'enseignement du braille. Transmettre le savoir-faire technique de l'impression du braille (capacity building); enseigner la maîtrise du braille à des personnes capables d'en former d'autres (sustainability) sont des moyens de démultiplier les actions.

### **Interview avec Alain Décoppet, responsable du secteur Braille**

#### **Monsieur Décoppet, depuis combien de temps travaillez-vous à la MEB?**

Cela va faire 30 ans cette année, un chiffre rond comme le 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'impression à Lausanne de la première bible en braille! Mais rassurez-vous mon travail a toujours évolué, notamment depuis le développement de notre investissement en Afrique.

#### **Parlez-moi un peu de l'Afrique.**

##### **Quand tout cela a-t-il commencé?**

Nous avons commencé notre rôle d'opérateur de la coopération au développement par une présence au Congo en 1991. Mais il y a fallu attendre 1994 pour un premier déplacement. C'était en Côte d'Ivoire et au Bénin. Puis un projet après l'autre, un pays après l'autre. Cela est devenu de plus en plus important grâce à la volonté de notre Comité. En 2003, La MEB a engagé Monsieur Heinz Rothacher, qui est également notre secrétaire général, pour assumer la responsabilité de ce secteur Afrique.

##### **Ce sont vos collaborateurs qui travaillent sur place?**

Nous avons essentiellement des contrats de partenariat avec des ONG locales. Notre but est de renforcer des projets nationaux ou locaux s'inscrivant dans le concept global de la MEB. Nous trouvons des financements et transmettons, en fonction des besoins, des savoirs spécifiques.

### **Pouvez-vous me parler plus en détails d'un projet?**

Il y en a tellement! En Côte d'Ivoire, à Bériaboukro, nous avons construit un immense complexe ferme-école. C'est un village au bord du fleuve Bandama où a sévi l'onchocercose (cécité des rivières). A une certaine période, on parlait de près de 80% de la population touchée par cette maladie.

Notre organisation partenaire a reçu 192 hectares. Avec l'aide d'autres ONG, telle que le PNUD, la MEB a construit ce complexe qui accueille 80 jeunes qui sont là pour apprendre le braille et le travail agricole. Cette ferme-école est gérée administrativement par une Suisseuse, Madame Heidi Fatzer. Le secteur agricole est assumé par un ingénieur agronome ivoirien, Monsieur Pascal Taki. Cet homme avait reçu sa formation avant de devenir aveugle.

Actuellement ils travaillent sur un projet qui consiste à exporter, dans près de 40 centres du pays, un système d'irrigation goutte à goutte. D'origine israélienne, ce système a un rendement hautement supérieur à un système normal. Ils développent également l'aviculture qui est un excellent moyen, pour une personne aveugle, de gagner sa vie par la vente des œufs.

### **Dernière question; comment voyez-vous l'avenir, notamment avec la polémique autour du braille que certains jugent «inutile et dépassé»?**

Je ne pense en aucun cas que le braille soit voué à disparaître. Tant qu'il y aura des enfants aveugles, je militerai pour leur droit à apprendre à lire et à écrire. Le braille est LA méthode d'alphabétisation des aveugles. Cela concerne aussi les personnes qui deviennent aveugles et qui apprennent le braille par une méthode adaptée. Quoi qu'il en soit, la Mis-



Monsieur Alain Décoppet

Source: MEB

sion Évangélique Braille s'adapte à toutes les évolutions, comme par exemple celle liée à l'informatique ces dernières décennies.

**Monsieur Décoppet, je vous remercie et vous souhaite beaucoup de chance dans vos activités.**

Pour toute information

#### **Mission Évangélique Braille**

Avenue Louis-Ruchonnet 20

1800 Vevey - Schweiz

Tél.: +41 (0)21 921 66 88

Fax: +41 (0)21 922 26 58

[www.mebaille.ch](http://www.mebaille.ch)

[infor@mebaille.ch](mailto:infor@mebaille.ch)

CCP: 10-1350-1

# Projet «Les personnes polyhandicapées atteintes d'un handicap visuel en Suisse»: relever le défi

*En Suisse, on estime qu'environ 4000 personnes polyhandicapées prises en charge dans des institutions sont handicapées de la vue. Quelques-unes le sont depuis la naissance, d'autres suite à des maladies aiguës.*

## Par Stefan Spring, UCBA

La plupart du temps, le handicap visuel se développe petit à petit et s'accroît lors du vieillissement. Comme il n'existe quasiment pas, surtout pour les adultes, de prescriptions concernant un dépistage systématique, les difficultés visuelles créant un handicap supplémentaire ne sont souvent pas dépistées. Nous ne savons rien de la situation des personnes qui sont prises en charge de façon privée. Par conséquent, quelques milliers de personnes atteintes de handicap mental ne peuvent pas faire usage de leur vue de façon optimale. Cette situation insatisfaisante doit changer.

L'UCBA mène sur plusieurs années, en collaboration avec d'autres partenaires, un projet intitulé «Les personnes polyhandicapées atteintes de handicap visuel en Suisse». Dans ce cadre, la haute école de pédagogie curative de Zurich a effectué une étude qui décrit la situation en Suisse de façon détaillée (pour répondre à la question «Qui sont-ils?»). Cette étude a donné lieu à la publication de la brochure «Lorsque voir autrement devient un défi». Cette brochure s'adresse aux proches, au personnel accompagnant et au personnel soignant des personnes atteintes de handicap multiple. Elle explique ce qu'il faut faire pour reconnaître les dommages visuels et ce dont les personnes malvoyantes ont besoin pour que leurs difficultés visuelles n'entravent pas leur qualité de vie et ne fassent pas obstacle à l'aide mise en place au niveau de leur handicap mental (pour répondre à la question «De quoi ont-ils besoin?»).

## Interventions pilotes des centres de consultation et de compétence

En ce moment, les travaux menés par le projet se concentrent sur la question de savoir quelle contribution les centres de consultation et de compétence du domaine du handicap visuel peuvent apporter afin d'améliorer cette situation (pour répondre à la question «Comment relever le défi?»). Un groupe de directrices et directeurs de centres de consultation ambulatoire du domaine du handicap visuel a examiné un certain nombre d'interventions pilotes auprès de personnes polyhandicapées. Le but était de déterminer la charge temporelle occasionnée par la réadaptation visuelle de personnes polyhandicapées. On souhaitait également obtenir des informations sur l'état des compétences spécialisées actuellement disponibles pour effectuer ce travail et avoir une vue d'ensemble des diverses formes de collaboration possibles avec les institutions qui s'occupent de personnes polyhandicapées (institutions d'habitation et de travail, écoles).

Le 9 février 2010, les directrices et directeurs des centres de consultation pour personnes atteintes de handicap visuel en Suisse ont discuté des résultats de onze interventions pilotes. Les conclusions suivantes ont pu être tirées:

## Charge temporelle pour la réadaptation visuelle de personnes polyhandicapées

Une intervention de réadaptation visuelle auprès d'une personne polyhandicapée atteinte de handicap visuel de-

mande en moyenne 23 heures de travail, dont 59% sous forme de travail direct avec la personne et 41% sous forme de travail de fond au bénéfice de la personne. 45% du temps de travail est utilisé pour l'examen et la consultation de Basse Vision. Lorsqu'une formation en orientation et mobilité est nécessaire, la charge temporelle est rapidement multipliée. Selon les expériences générales faites dans le domaine de la Basse Vision, un examen et une consultation de Basse Vision effectués avec un adulte ne présentant pas de handicap mental et possédant des capacités langagières normales requiert entre 4 et 6 rendez-vous, soit environ 8 heures, bien que des variations importantes soient possibles. Dans les cas normaux également, les interventions nécessitant une formation en orientation et mobilité ou dans le domaine des activités de la vie journalière demandent beaucoup plus de temps. Lorsqu'on compare la charge temporelle des interventions pilotes avec celle d'une intervention standard, on note que le travail avec les personnes polyhandicapées exige entre deux à quatre fois plus de temps. De plus, il faut relever que l'examen en Basse Vision nécessite parfois la présence de deux professionnels et que l'on ne dispose d'un dossier ophtalmologique préalable que dans moins de la moitié des cas. La consultation requiert la collaboration de jusqu'à sept personnes en lien avec la personne concernée (direction du groupe, ergothérapie, atelier, éducateurs/trices, personnel soignant) lorsqu'une formation courte de l'équipe de soins est nécessaire.

Ces données concernent des personnes atteintes de lourd handicap mental qui ne sont en général pas en mesure d'utiliser la langue parlée pour communiquer. De plus, elles se basent sur des consultations effectuées avec des personnes vivant dans des institutions. Nous ne disposons pour l'instant d'aucune donnée concernant des personnes prises en charge de façon privée.

### **Compétences spécialisées pour effectuer ce travail**

Toutes les interventions ont pu être menées avec succès, pour autant que nous puissions en juger. Les interventions ont apporté des améliorations notables. Par contre, de gros problèmes dans le suivi ont pu être constatés, ce qui soulève la question des formes de collaboration entre les centres de consultation et les institutions qui s'occupent de personnes polyhandicapées. Fondamentalement, le personnel des centres de consultation ambulatoire est en mesure d'effectuer cette tâche délicate. Cependant, le fait d'avoir plus de personnel possédant une formation de base en pédagogie curative ou en ergothérapie permettrait à l'équipe de réadaptation de disposer de plus de compétences spécifiques. Au plan national, il est souhaité que l'UCBA propose des formations continues spécialisées en matière de réadaptation visuelle pour les personnes polyhandicapées.

### **Collaboration avec les institutions du domaine du handicap multiple**

Dans le cadre des interventions pilotes, diverses formes de collaboration entre les centres de consultation du domaine du handicap visuel et les institutions d'habitation et de travail destinées aux personnes atteintes de handicap mental ont pu être observées. Ces institutions d'habitation sont très différentes les unes des autres, tant au niveau de leur taille (entre 28 et 300 pensionnaires), de l'âge des personnes prises en charge (du berceau au grand âge), ainsi que des formes et du degré de handicap. Quatre modèles de relations de travail ont été relevés:

Relation se développant petit à petit: le fait que certaines personnes fassent l'objet d'une consultation crée de nouveaux contacts.

Spécialistes dans l'institution: les (grandes) institutions pour personnes atteintes de handicap mental et multiple

s'occupent elles-mêmes de la réadaptation visuelle.

Économie privée: des professionnels indépendants formés en Basse Vision, Loco et activités de la vie journalière offrent leurs services à des institutions en tant que spécialistes externes et s'occupent de la prise en charge.

Les institutions et les centres de consultation concluent des accords régulant la coopération.

Cependant, la situation la plus répandue aujourd'hui est différente: les centres de consultation et de réadaptation pour personnes handicapées de la vue prennent en charge des personnes qui s'annoncent par elles-mêmes. Lorsque ces centres de consultation sont alertés par des tiers (souvent des proches, services sociaux, opticiens ou ophtalmologues), ils prennent contact avec la personne concernée. Mais comme les personnes atteintes de handicap multiple ne sont pas en mesure de s'annoncer elles-mêmes, qu'elles ne peuvent pas parler de leurs problèmes de vue s'installant graduellement et que la sensibilité du personnel soignant en matière de dommage visuel est faible, seule une petite minorité a accès à une prise en charge satisfaisante au niveau du handicap visuel. Pour cette raison, il n'existe que rarement une collaboration structurée et continue avec les institutions d'habitation, de travail et les écoles spécialisées. La situation doit donc être considérée comme arbitraire et fortuite, ce qui n'est à long terme pas satisfaisant pour le domaine du handicap visuel.

### **Prise de position des directrices et directeurs**

Les directrices et directeurs des centres de consultation ambulatoire pour handicapés de la vue constatent que les personnes polyhandicapées atteintes de handicap visuel forment un groupe cible de leurs prestations et que les centres de consultation et de réadaptation sont tout à fait équipés au niveau des

compétences spécialisées pour fournir des consultations à ces personnes. Cependant, l'offre, de la part de l'UCBA, de formations continues et d'échanges d'expériences est indispensable. Il faut relever qu'il existe plus de 1'000 institutions pour personnes atteintes de handicap multiple qui devraient être contactées. L'UCBA a calculé dans une étude qu'environ 4'000 pensionnaires de ces institutions sont handicapés de la vue. Les ressources disponibles actuellement au niveau du personnel qualifié ne peuvent pas couvrir ce besoin supplémentaire sans occasionner une diminution de prestations pour les autres groupes cibles.

Le nombre de cas traités dans la petite étude pilote qui vient d'être terminée est réduit. Les directrices et directeurs proposent à l'UCBA et à leurs partenaires locaux de poursuivre ce travail sous la forme d'un approfondissement de cette étude qui prendrait en compte un nombre plus élevé de cas, ainsi que les différentes régions. Cette étude approfondie devrait continuer à être menée par l'UCBA, mais les centres de consultation désirent à nouveau y contribuer activement et mettre du personnel spécialisé à disposition pour cela.

### **Questions nécessitant une réponse**

Quelle est la position des partenaires du domaine du handicap visuel concernant les clients atteints de handicap multiple qui ne peuvent pas s'annoncer eux-mêmes? Souhaitent-ils être un centre de compétence pour toutes les personnes atteintes de handicap visuel?

Est-ce que ce sujet peut être abordé lors des négociations du contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (élargissement du groupe cible, plus d'heures pour la consultation et la réadaptation)?

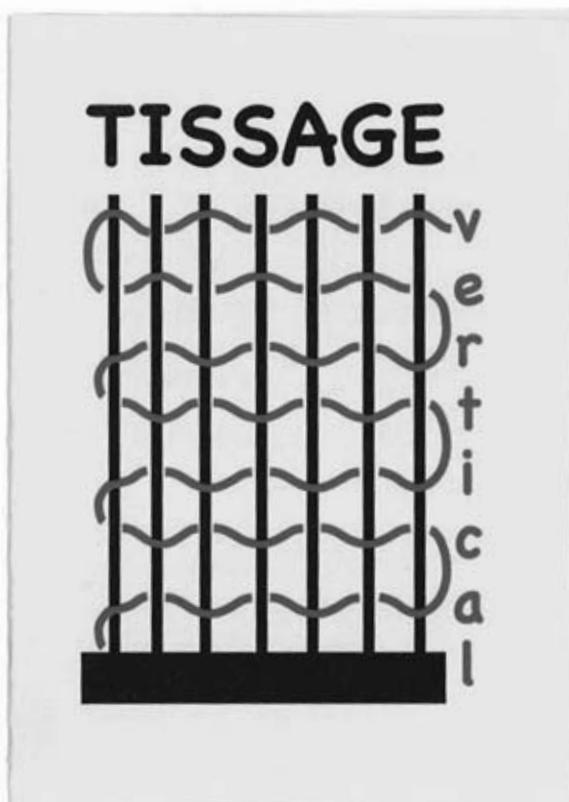
Faut-il effectuer d'autres études dans ce domaine et par qui devraient-elles être menées? Comment les spécialistes du domaine du handicap visuel se pré-

parent-ils à relever ce défi et comment continuer à échanger les expériences de façon continue dans ce domaine, et, le cas échéant, poursuivre leur évaluation? Il est nécessaire de continuer à développer la réadaptation visuelle ambulatoire des personnes polyhandicapées atteintes de handicap visuel ces prochaines années. L'étude de la haute école de pédagogie curative, la brochure pour les enseignants spécialisés et les éducateurs, ainsi que l'analyse des interventions pilotes des centres de consultation sont une base importante pour cela. Il en va de la qualité de vie d'environ 4'000 personnes en Suisse qui, pour diverses raisons, ne

peuvent pas intervenir pour défendre leur droit à ce que leurs besoins visuels soient pris en charge.

L'UCBA mettra à disposition sur Internet des informations utiles à ce propos et maintiendra l'offre de son programme de cours. C'est aux professionnels des centres de consultation de les utiliser. Et ce sera aux partenaires dans les régions et à l'UCBA de décider si ce projet de plusieurs années peut être poursuivi.

Le rapport des interventions pilotes peut être obtenu auprès de: [spring@szb.ch](mailto:spring@szb.ch)



Donnez libre cours à votre imagination et tissez chez vous, à votre rythme, des tapis, des coussins, des étuis à lunettes et autres objets insolites.

Madame Marianne Chave prépare vos ouvrages et se charge des finitions.

Pour tout renseignement  
Marianne Chave  
Route de la Goille 23  
1073 Savigny  
078 848 28 21

# Agenda

## **Libres sont les papillons**

Benjamin est un jeune homme aveugle dont la cécité n'empêche ni l'enthousiasme ni l'humour. A 20 ans, il quitte une maman surprotectrice pour vivre à Paris. Il tombe amoureux d'Ava. Interviennent alors la maman de Benjamin et l'«ex» d'Ava. Le doute s'installe: peut-on vivre une relation d'amour avec une personne handicapée de la vue? La responsabilité n'est-elle pas trop lourde? L'amour aveugle est-il plus fort que tout?

Le 22 avril 2010, cette pièce de théâtre de Leonard Gersche s'est déroulée au théâtre des Terreaux. S'en est suivi une table ronde sur le thème de la rencontre amoureuse en situation de handicap de la vue. Quatre personnes ont parlé de leur histoire: humour, émotion et d'autres ingrédients ont démontré que chaque histoire est différente. Que chaque personne aussi. Aveugle ou non.

## **Nouveau type d'écran pour utilisateurs aveugles**

A l'heure actuelle, l'accès, par l'intermédiaire d'un ordinateur, aux informations des sites internet ou autres données reste très limité pour un non-voyant. „Les plages braille tactiles existantes ne permettent généralement d'afficher qu'une ligne de texte et sont fort coûteuses“, explique Nei Di Spinga, assistant de recherche à la North Carolina State University, <http://www.ncsu.edu> (NC State). Avec ses collègues, il est en passe de développer un système à moindre coût permettant d'afficher une page entière de caractères en braille. Pour ce nouvel écran braille,

l'équipe de chercheurs a misé sur des polymères électro-actifs. „Grâce au matériel choisi, nous pourrions donner aux points une hauteur optimale pour les rendre bien lisibles“, explique Peichung Yang, chercheur aveugle collaborant au projet. Ainsi, textes et images pourront être déchiffrés tactilement et la fréquence de rafraîchissement de l'écran sera tout à fait acceptable.

Pour l'instant, le «NC-State-Display» n'est encore qu'à l'état de concept. Pourtant, le système de polymères électro-actifs devrait contribuer à en faire bientôt une réalité. Dans un premier temps, il conviendrait de faire ressortir les points de l'image par un système hydraulique pour qu'ils soient lisibles tactilement. Afin d'éviter que les points ne s'enfoncent sous la pression du doigt en cours de lecture, les chercheurs misent sur un procédé de verrouillage mécanique. «Le matériel réagit rapidement si bien qu'un aveugle pourra parcourir vite un document ou une page internet“, explique Peichung Yang. Ainsi, non seulement des textes, mais aussi des images pourraient être reproduites en braille par la mise en relief des pixels correspondant à chaque point de l'image à représenter. Lors d'une première étape vers ce nouveau type d'écran en braille, les chercheurs ont montré que le dispositif hydraulique responsable de la mise en relief des points fonctionne. Dorénavant, il convient encore de mettre au point le système de verrouillage et, d'ici un an, un prototype complet devrait être disponible. Ultérieurement, les scientifiques espèrent commercialiser ce système d'affichage en pleine page.

## Adresses

**Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA**  
 Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBA  
 Ch. des Trois-Rois 5bis  
 1005 Lausanne  
 Tél. ++41 (0)21 345 00 50  
 Fax ++41 (0)21 345 00 68  
 Télécrit ++41 (0)21 345 00 69  
 Internet: www.ucba.ch  
 secretariat@ucba.ch

*Consultation pour sourda-veugles*  
 surdicecite@ucba.ch  
*Moyens auxiliaires techniques*  
 materiel@ucba.ch  
*Centre de compétences pour moyens optiques*  
 optique@ucba.ch  
*Formation continue*  
 formation@ucba.ch  
*Relations publiques et Information UCBA*  
 communication@ucba.ch  
*Traduction*  
 traduction@ucba.ch

**Direction**  
 Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen SZB  
 Schützengasse 4  
 9000 Saint-Gall  
 Tél. ++41 (0)71 223 36 36  
 Fax ++41 (0)71 222 73 18  
 Internet: www.ucba.ch  
 sekretariat@szb.ch

**Bibliothèque spécialisée**  
 bibliothek@szb.ch

**Centre d'informations Usher**  
 Oerlikonerstrasse 98  
 8057 Zurich  
 Télécrit ++41 (0)44 315 50 48  
 Fax ++41 (0)44 315 50 47  
 Tél. pour personnes entendantes (connexion avec le Télécrit) 0844 844 071  
 usher-information@sgb-fss.ch

**Ludothèque de l'UCBA pour personnes handicapées de la vue**  
 Kirchlindachstrasse 49  
 3052 Zollikofen  
 Tél. ++41 (0)31 910 25 34  
 (le jeudi 08.30-11.00 h / 14.00-17.30 h)  
 Fax: ++41 (0)31 911 30 41  
 ludothek@szb.ch

## Impressum

### Rédaction:

**Edition française**  
 Denise Cugini, rédactrice  
 communication@ucba.ch

### Edition allemande

Martina Hautle, rédactrice  
 hautle@szb.ch

### Traduction

Wally Pühr, Christine Juri,  
 traductrices  
 9001 St.Gallen

### Parution/abonnement

La revue Information UCBA paraît trois fois par année en noir, Cd Daisy et par mail  
 Prix d'un abonnement pour la Suisse: gratuit  
 Prix d'un abonnement pour l'étranger: CHF 30.00/année

### Droits d'auteur

La publication d'articles tirés de la revue Information UCBA est autorisée à condition d'en garantir le respect des droits d'auteur et d'en citer la source (Information UCBA, revue spécialisée du handicap visuel). Un exemplaire justificatif devra nous être envoyé.  
 Service annonces  
 Information UCBA  
 021 345 00 50  
 communication@ucba.ch

### Impression

Swissprinters  
 Lausanne SA  
 www.swissprinters.ch

### Prochaine parution

3 novembre 2010.  
 Délai rédactionnel  
 10 septembre 2010

## Liste des auteurs

**Matthias Bütikofer**

est le directeur de l'UCBA, St-Gall  
buetikofer@szb.ch

**Denise Cugini**

est la rédactrice en chef Info UCBA  
et travaille pour le département des  
relations publiques, Lausanne  
communication@ucba.ch

**Claudine Damay**

est rédactrice en chef pour Televox à  
la Fédération suisse des aveugles et  
malvoyants FSA, Lausanne Televox  
romand@bluewin.ch

**Ruth Fries**

travaille à la Consultation pour  
soudaveugles de l'UCBA, Lenzbourg  
fries@szb.ch

**Peter Greber**

est le responsable du département  
de la formation continue de l'UCBA,  
St-Gall  
greber@szb.ch

**Martina Hautle**

travaille pour le département des  
relations publiques de l'UCBA,  
St-Gall  
hautle@szb.ch

**Roger Höhener**

est l'assistant du directeur de  
l'UCBA, St-Gall  
hoehener@szb.ch

**Stephan Mörker**

est l'adjoint du responsable des  
moyens auxiliaires techniques de  
l'UCBA, Lenzbourg  
moerker@szb.ch

**Christine Müller**

est malentendante-malvoyante et  
rédactrice pour Information UCBA.  
redaktion@szb.ch

**Peter Rechsteiner**

est le responsable de la bibliothè-  
que spécialisée et vidéothèque de  
l'UCBA, St-Gall  
bibliothek@ucba.ch

**Hans Peter Rogger**

est un collaborateur de l'Union  
Suisse des aveugles, Zurich  
Hanspeter.rogger@blind.ch

**Monique Serneels**

travaille à la bibliothèque sonore  
romande  
mserneels@bsr-lausanne.ch

**Stefan Spring**

est le responsable de la Consulta-  
tion pour sourdaveugles de l'UCBA,  
Lenzbourg  
spring@szb.ch

**Susanne Trefzer**

est la responsable du département  
des moyens auxiliaires optiques de  
l'UCBA, Lenzbourg  
trefzer@szb.ch

**Vanessa Villard**

travaille pour le département de  
la formation continue, Lausanne  
villard@ucba.ch

# Ramstein Optik

Les spécialistes de la basse vision

Pouvoir lire et écrire constitue pour les nombreuses personnes qui souffrent de problèmes de vue un objectif prioritaire - qu'un appareillage approprié permet presque toujours de réaliser !



## La MAXLUPE

Auxiliaire de lecture mobile  
utilisable chez-soi  
ou à l'extérieur

## Le VIDEOMATIC 75 HZ

Permet une lecture  
sans scintillements  
et offre une magnifique  
restitution des couleurs



Nos longues années d'expérience en matière de déficience visuelle nous permettent d'assurer un service conseil ultra compétent. Nous collaborons étroitement avec des ophtalmologues, des opticiens et des services de consultation. La société Reinecker Reha-Technik est le leader allemand des appareils de lecture électroniques. Contactez-nous et vous recevrez de la documentation ou nous vous présenterons individuellement nos appareils.

Ramstein Optik  
Sattelgasse 4  
4051 Basel  
061 261 58 88  
info@ramstein-optik.ch

**La vue - le plaisir de la vie!**